



Rapport annuel de gestion 2004-2005

Conseil supérieur de la langue française

Rapport annuel de gestion
2004-2005

Conseil supérieur de la langue française

Québec 

Cette publication a été rédigée et éditée par
le Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : (418) 643-2740
Télécopieur : (418) 644-7654
Site internet : www.cslf.gouv.qc.ca
Courriel : cslfq@cslf.gouv.qc.ca

Dans le site internet du Conseil se trouvent
les avis, la liste des membres, des communiqués
de presse, des données statistiques
et de nombreux autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2005

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-45375-1
ISSN 1708-2781

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de la Charte de la langue française,

A handwritten signature in black ink, reading "Line Beauchamp". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Line Beauchamp
Québec, octobre 2005

Madame Line Beauchamp
Ministre responsable de la Charte
de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente,



Nadia Brédimas-Assimopoulos
Québec, juillet 2005

Table des matières

La déclaration sur la fiabilité des données	IX
Les membres du Conseil supérieur de la langue française	X
P R E M I È R E P A R T I E	
Rapport de la présidente	
I Bilan de l'année 2004-2005	1
II Bilan du mandat de la présidente 1996-2005	2
D E U X I È M E P A R T I E	
Présentation du Conseil supérieur de la langue française	
I Le mandat	9
II La composition et le fonctionnement	9
III Les assemblées	9
IV Les ressources humaines et financières	9
V La structure administrative	11
VI Le cadre de gestion	13
T R O I S I È M E P A R T I E	
Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et de la planification stratégique	
I La portée du Rapport annuel de gestion 2004-2005	15
II Les résultats en fonction des objectifs et des orientations de la planification stratégique	16
Orientation 3	
Consolider la politique linguistique du Québec	16
Axe d'intervention 2	
<i>La célébration de la vitalité de la langue française</i>	16
Objectif 1	
Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes et d'entreprises en faveur de la langue française	16
Résultats	16

Objectif 2	
Poser des actions spécifiques en vue de souligner l'histoire et l'évolution du fait français en Amérique (30 ^e anniversaire du français langue officielle, Québec 2008, Francofête, etc.) et favoriser la participation du grand public aux célébrations du français _____	20
Résultats _____	20
 Axe d'intervention 3	
<i>La veille en matière linguistique</i> _____	21
 Objectif 2	
Réaliser diverses études liées aux grands enjeux et défis en matière de langue dont, notamment, la redynamisation du processus de francisation, l'intégration linguistique des immigrants et les défis linguistiques que pose la société de l'information _____	21
Résultats _____	21
 Objectif 3	
Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise _____	30
Résultats _____	30

Q U A T R I È M E P A R T I E

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information du Conseil supérieur de la langue française _____	35
--	----

A N N E X E I

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française _____	37
--	----

A N N E X E I I

Règlement intérieur du Conseil supérieur de la langue française _____	41
---	----

La déclaration sur la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française relèvent de ma responsabilité et celle-ci porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

L'édition 2004-2005 énonce fidèlement :

- la mission, le mandat, les valeurs et les orientations du Conseil;
- les objectifs et les résultats obtenus;
- les données.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle appropriés afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique du Conseil.

Je déclare que les renseignements figurant dans ce rapport correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nadia Brédimas-Assimopoulos', with a long horizontal flourish underneath.

Nadia Brédimas-Assimopoulos
Québec, juillet 2005

Les membres du Conseil supérieur de la langue française



Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos est présidente du Conseil supérieur de la langue française. Elle a été présidente du Conseil de la langue française de 1996 à 2002. Auparavant, elle a occupé différents postes à l'Université de Montréal, dont celui d'adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement. Elle est titulaire d'un Ph. D. (sociologie) de l'Université de Montréal (1975), d'un D.E.S.S. et d'une L. (sociologie) de l'université de la Sorbonne, Paris (1967 et 1966).



Mme Isabelle Beaulieu est politologue. Elle est titulaire d'une M. Sc. pol. de l'Université de Montréal (1992). Elle est chargée de cours à l'Université de Montréal et à la Télé-université du Québec.



M. Mario Beaulieu est titulaire d'un B. Ps. de l'Université de Montréal (1982). Il est éducateur au Centre jeunesse de Laval.



Mme Enith Ceballos est titulaire d'un Ph. D. (linguistique) de l'Université Laval (1994). Elle enseigne l'espagnol à l'Université Laval et est présidente de Communication Espagnol Français CEF inc. Elle a été membre du Conseil de la langue française de 1995 à 2002.



M^{me} Jane Jenson est titulaire d'un Ph. D. (sciences politiques) de l'Université de Rochester (1974). Elle est professeure titulaire à l'Université de Montréal et directrice du réseau de la famille des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.



M^{me} Louise Laurin est titulaire d'une L. (histoire) de l'Université de Montréal. De 1954 à 1990, elle a enseigné puis a été directrice. Elle a été commissaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal de 1990 à 1994, puis présidente du Mouvement national des Québécois de 1994 à 1997.



M^{me} Lorraine Pagé est titulaire d'un B. Éd. de l'Université de Montréal (1968) et d'un C. (enseignement audiovisuel) de l'Université du Québec à Montréal (1983). Elle a été présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec de 1988 à 1999 et directrice des communications à la Centrale des syndicats du Québec de 1999 à 2003.



M. Roger Plamondon est titulaire d'un M.B.A. (immobilier) de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Il est directeur régional pour le Québec et le Nouveau-Brunswick chez Home Depot Canada inc.



Rapport de la présidente



I Bilan de l'année 2004-2005

L'année budgétaire 2004-2005 a été principalement marquée par les travaux des membres du Conseil supérieur de la langue française relatifs à la rédaction d'un avis qui sera publié au cours de l'été 2005. Celui-ci portera sur la redynamisation du processus de francisation des milieux de travail dans une économie ouverte dominée par les nouvelles technologies. En outre, le Conseil a fait parvenir à la ministre trois lettres dans lesquelles il exprime sa position sur trois des grandes questions qui ont fait l'objet de ses préoccupations. La première prise de position du Conseil concerne la portée linguistique de l'*Avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*; la deuxième, sur l'enseignement de l'anglais en première année du primaire et la troisième, sur l'application des rectifications orthographiques.

Les travaux de recherche du Conseil ont surtout été axés sur la langue de travail des immigrants de la région de Montréal en 2001, l'impact de la scolarisation obligatoire en français sur l'intégration des allophones, la propriété des employeurs au Québec en 2003 selon le groupe d'appartenance linguistique, l'importance des activités hors Québec des entreprises québécoises et l'évolution des transferts linguistiques. En plus de la publication de deux numéros du *Bulletin du Conseil supérieur de la langue française*, le Conseil a entrepris la rédaction de deux ouvrages collectifs, dont l'un est la suite du volume *Le français*

au Québec, 400 ans d'histoire et de vie. Il portera le titre *Le français au Québec, les nouveaux défis*. L'autre sera publié en 2005-2006 sous le titre *Le français, langue de la diversité québécoise, Une réflexion pluridisciplinaire*.

Dans l'axe d'intervention 2 du *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008*, consacré à la célébration de la vitalité de la langue française, le Conseil a décerné l'Ordre des francophones d'Amérique à sept personnalités et le Prix du 3-Juillet-1608 à un organisme dans le but de reconnaître leurs actions visant le renforcement et l'épanouissement de la langue de l'Amérique française. En outre, le Conseil a remis les prix de journalisme Jules-Fournier et Raymond-Charette et créé le nouveau prix Émile-Ollivier pour souligner une œuvre d'un écrivain canadien francophone de l'extérieur du Québec qui se signale par sa maîtrise de la langue française.

Par ailleurs, la présidente, le directeur de la recherche et de l'administration et les trois chercheurs du Conseil ont donné plus de dix conférences et allocutions lors de diverses rencontres au Québec et à l'étranger. La présidente et le directeur de la recherche et de l'administration ont participé à trois missions à l'étranger : l'une de la présidente et du directeur à Paris, l'une du directeur à Bruxelles et une autre de la présidente aux États-Unis. La présidente a également accordé six entrevues à des journalistes de différents médias du Québec et de l'étranger.

Enfin, le Conseil a consolidé la structure de son site internet qui a connu une fréquentation plus qu'honorable. Le nombre de documents téléchargés dénote un intérêt certain pour ses travaux.

II Bilan du mandat de la présidente 1996-2005

Au terme de mon mandat comme présidente du Conseil supérieur de la langue française, je voudrais dresser un bilan du chemin parcouru par le Conseil pendant près de dix années, où j'ai été d'abord présidente du Conseil de la langue française, de 1996 à 2002, puis présidente du Conseil supérieur de la langue française, de 2002 à 2005, à la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec, en 2002, de la Loi modifiant la Charte de la langue française (Projet de loi n° 104). Je tenterai donc de dégager, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, les lignes de force qui ont orienté les actions du Conseil tout au long de cette décennie.

Prenant appui sur le bilan de la situation linguistique préparé par le comité interministériel et publié en mars 1996, j'affirmais, au début de mon mandat, qu'il était toujours légitime de fonctionner selon un plan d'aménagement linguistique. Pour cela, il fallait non seulement maintenir le cadre actuel de la Charte de la langue française et réaffirmer les droits linguistiques fondamentaux inscrits dans la Charte, mais encore renforcer certains articles de la Charte de la langue française, en particulier ceux qui concernent la protection des consommateurs et des travailleurs. Mais surtout, il fallait adopter une approche nouvelle qui tienne compte des progrès réalisés et des nouvelles tendances (mondialisation et ouverture des marchés) qui modifient les conditions de la concurrence des langues au Québec.

Ainsi, les éléments essentiels, qui ont toujours servi de guides sûrs à ma réflexion tout au long de ce parcours, sont résumés dans un discours intitulé *Le français en Amérique, défis et enjeux de l'an 2000*, que j'ai prononcé le 21 mars 1998, lors d'une cérémonie pour souligner le 20^e anniversaire du Conseil de la langue française à laquelle assistait le docteur

Camille Laurin, initiateur éclairé de notre grande Charte de la langue française.

Dans ce texte, je rappelais les principes fondateurs de la Charte de la langue française où l'on affirme que la langue française n'est pas un simple mode d'expression, mais plutôt un mode de vie; qu'il importe de respecter la langue et la culture des minorités; qu'il est nécessaire d'apprendre d'autres langues que le français; que le statut de la langue française demeure avant toute chose une question de justice sociale.

Ces principes sont toujours d'actualité et nous ont d'ailleurs permis d'accomplir des progrès immenses sur le plan linguistique, dont ceux-ci, en particulier : les disparités salariales liées à la langue ont disparu; l'école française est fréquentée par la grande majorité des jeunes immigrants; la connaissance et l'usage du français chez les anglophones et chez les allophones se sont considérablement améliorés; l'usage du français parmi les travailleurs s'est accru et il tend à se généraliser dans la vie des entreprises; les immigrants s'intègrent de plus en plus à la vie collective en français; l'accueil et le service en français dans les commerces et les services sont presque partout assurés; le français est prédominant dans l'affichage à Montréal. Le français devient dès lors une valeur civique commune de notre société.

Voilà donc des acquis considérables sur lesquels on peut compter et dont nous pouvons être fiers comme Québécois, et ce, même s'il reste encore du chemin à parcourir pour faire du français la langue officielle et commune de tous les citoyens et citoyennes du Québec. En cours de route, de nouvelles questions allaient surgir auxquelles nous avons dû répondre rapidement si nous voulions continuer à demeurer maître de notre avenir. Que veut dire travailler en français dans une société ouverte à l'immigration et soucieuse du respect des droits de la personne? Que veut dire travailler en français dans une économie sans frontière où l'usage d'autres langues, comme l'anglais, présente de nombreux avantages financiers? Ajoutez également à cela d'autres interrogations, par exemple, celles concernant le commerce avec nos voisins

américains de même que la recherche en français, lorsque les communications entre les chercheurs se font principalement en anglais. Il ne faisait cependant nul doute dans mon esprit que notre action en faveur de la promotion de l'usage du français dans tous les secteurs de l'activité publique devait demeurer une préoccupation de tous les instants et que nous devions continuer le travail déjà amorcé.

Ma conviction a en outre été renforcée par la publication, en 1996, du document intitulé *Promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec. Proposition de politique linguistique. Le français langue commune*, dans lequel le gouvernement du Québec confiait à l'Office de la langue française et au Conseil de la langue française, en collaboration avec les organismes intéressés, le mandat suivant :

[...] tenir à jour les indicateurs permettant d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre pour promouvoir le français [...] créer un indicateur d'usage du français, langue commune.

Par ailleurs, pour préciser son approche législative, le gouvernement affirmait ceci :

[...] dans une démocratie comme la nôtre, l'usage personnel de la langue de son choix est un droit fondamental garanti par la Charte des droits et libertés de la personne. En accord avec ce principe, l'approche législative ne porte que sur les usages publics de la langue.

Pour donner suite à cette demande, le Conseil a d'abord soumis au gouvernement un document de réflexion et de prospective intitulé *S'engager dans une nouvelle phase de la politique linguistique. Mémoire soumis à la Commission de la culture sur le projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française* (1996). Celui-ci portait aussi sur le document de consultation intitulé *Le français langue commune : promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune au Québec*.

Devant les divers constats auxquels nous en sommes arrivés dans ce document, il m'apparaissait important de diriger les actions futures du Conseil selon trois

grands axes de réflexion, à savoir la langue du travail, question étroitement liée à l'intégration linguistique des immigrants; la qualité de la langue par la maîtrise de la langue commune, en particulier dans le milieu scolaire, le milieu des médias et l'administration gouvernementale, et l'internationalisation du français. La tâche se révélait immense, mais malgré des effectifs de recherche réduits au minimum, je crois que nous sommes parvenus à accomplir un excellent travail dans les différents secteurs d'activités visés.

Mais pour intervenir dans ces grands domaines, j'ai toujours proposé de mettre l'accent sur la recherche et la confection d'instruments de mesure les plus précis et les plus appropriés possible, non seulement quant au statut et à la qualité de la langue française, mais aussi en d'autres matières. Il convenait en effet de mesurer, d'étudier et de décrire les aspects démographiques, scolaires, économiques, juridiques, sociologiques et autres qui peuvent influencer sur l'usage des langues ou qu'une politique linguistique peut influencer.

À cette fin, le Conseil s'est engagé dans la poursuite d'une étude, publiée sous le titre *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997 : rapport synthèse et rapport de recherche* (Béland, 1999). Dans la même optique, nous avons voulu compléter cette étude fondamentale par une autre, intitulée : *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI^e siècle : implications pour le français langue d'usage public* (1999). Toujours dans le but de donner des assises solides à ses recherches, le Conseil a également créé divers comités dont un sur les indicateurs de maîtrise de la langue dans différents secteurs d'activités, en particulier dans le monde de l'enseignement, des communications et de l'administration publique dont le but était de distinguer les facteurs susceptibles de contribuer à la promotion et à l'usage du français standard. À ce comité s'est ajouté un autre groupe qui a rédigé un nouvel avis du Conseil intitulé *Avis sur l'affichage du nom d'entreprise : avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française* (2000). La mise en place de ces

équipes de travail se révélait nécessaire pour que le Conseil, le moment venu, puisse informer et conseiller les responsables politiques de façon adéquate et pertinente sur les usages publics de la langue.

Les résultats de l'étude sur les indicateurs linguistiques tendaient à montrer, en tout premier lieu, que la politique linguistique devait être maintenue dans son ensemble, mais qu'il importait d'accroître les efforts, tout particulièrement en milieu de travail à Montréal, où l'impact grandissant de l'utilisation courante de l'anglais – notamment en raison de l'intensification des échanges internationaux, de la mondialisation des marchés et de la pénétration des nouvelles technologies – avait des répercussions sur la situation qui régnait dans certaines entreprises, petites et moyennes. Il importait aussi d'accentuer les mesures d'intégration des immigrants.

Ainsi, la francisation des entreprises liée à l'intégration linguistique des immigrants en français a constitué le premier axe des travaux du Conseil, car ces deux questions sont le gage de réussite de la politique linguistique du Québec. La francisation du travail, milieu où les immigrants sont de plus en plus nombreux, a toujours été considérée comme un aspect fondamental de l'aménagement linguistique au Québec. Il semble évident, en effet, aux yeux mêmes d'un observateur non averti, qu'une langue qui ne peut plus être utilisée pour la production de biens et de services est une langue fragilisée.

Les résultats de l'étude sur l'indice du français, langue d'usage public au Québec en 1997, dont je viens de faire mention, montraient que, parmi toutes les activités publiques des Québécois et des Québécoises, c'est au travail que le taux d'utilisation du français était le plus faible, en particulier à Montréal et dans les milieux immigrants. Cela tendait à démontrer que la francisation des entreprises n'était pas encore achevée, et ce, d'autant plus que les tendances de l'économie, tant au Québec qu'à l'étranger, favorisaient alors une utilisation accrue de l'anglais à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les logiciels, l'affichage et les manuels utilisés.

Les solutions à ce problème résidaient, selon moi, dans l'action conjuguée de différents acteurs et dans les interventions en amont comme en aval des milieux de travail : scolarisation des immigrants en français; apprentissage du français par les non-francophones; volonté politique et sociale se traduisant en actes tangibles en matière de maîtrise du français; accroissement des moyens et des outils informatiques en français; renforcement des mesures de francisation des entreprises incluant la formation linguistique en entreprise; rôle exemplaire de l'administration publique. Il ne fait aucun doute que ces moyens demeuraient très liés entre eux et qu'ils devaient être considérés globalement dans une politique de francisation du monde du travail, et cela même s'il était essentiel de distinguer des milieux particuliers d'intervention.

Enfin, dans l'optique de faire la lumière sur la situation qui existe actuellement dans les différents milieux de travail au Québec, le Conseil supérieur de la langue française a entrepris, en 2002, une démarche de réflexion sur la question de la redynamisation du processus de francisation des milieux de travail. Cette démarche a par ailleurs donné lieu à une vaste consultation des organismes et des entreprises qui s'intéressent à cette question. À la suite de ces travaux, le Conseil fera parvenir un avis sur ce sujet à la ministre au cours de l'été 2005.

En plus de ses travaux pour renforcer le statut de la langue, le Conseil s'est particulièrement intéressé, dans son deuxième axe d'intervention, à la qualité de la langue. À l'évidence, dans une économie du savoir, où interviennent la mondialisation des échanges et l'implantation de nouvelles technologies de l'information, les citoyens font face à des exigences de compétence accrue en lecture et en écriture. La maîtrise du français devient alors essentielle pour une insertion socioprofessionnelle réussie. C'est pourquoi, dans le sillage de son avis sur *La langue au cœur de l'éducation* (1995), le Conseil a publié divers documents dont un avis intitulé *Maîtriser la langue pour assurer son avenir* (1998), et une étude sur *La qualité de la langue :*

un projet de société (Maurais, 1999), dont les objectifs étaient bien définis : assurer à tous les citoyens, par l'entremise de l'école, la maîtrise d'une langue correcte; veiller à l'usage d'une langue de qualité dans le domaine public, en particulier dans le monde des médias; enfin, voir à ce que l'Administration publique use d'une langue de bonne tenue.

Par ailleurs, au début des travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, le Conseil a été interpellé pour présenter aux commissaires son analyse globale de la situation. Le document intitulé *Le français au Québec à l'aube du XXI^e siècle* (2000), publié par le Conseil, retrace l'évolution du français depuis la Révolution tranquille et rappelle les grands principes et les droits fondamentaux qui sont à la base de la Charte de la langue française. Il indique en outre les principaux défis auxquels le Québec doit faire face : la mondialisation, la pénétration intensive des nouvelles technologies, le développement d'une société de la connaissance, l'hétérogénéité de plus en plus grande de la société québécoise ainsi que la mise en place d'une zone de libre-échange au sein des Amériques (ZLEA).

Ces nouveaux défis et ces enjeux fondamentaux se posent quotidiennement aux usagers de la langue française, non seulement au Québec, mais partout ailleurs en francophonie. Ils constituent le troisième grand axe des préoccupations du Conseil. La mondialisation des échanges internationaux, par exemple, exerce une pression énorme sur les aspects linguistiques de l'intégration des Amériques. Pour jeter de la lumière sur ces questions, le Conseil a publié, en 2001, un avis sur *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*, dans lequel il souligne l'importance de tenir compte de questions telles que la protection des consommateurs sur le plan linguistique, l'enseignement d'une langue étrangère en plus de l'anglais et le multilinguisme des organisations interaméricaines. Afin de sensibiliser tous les

acteurs intéressés par ces questions, le Conseil de la langue française du Québec, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le ministère des Relations internationales, le ministère de la Culture et des Communications, l'Office québécois de la langue française ainsi que le Conseil privé du gouvernement fédéral, a organisé le premier *Séminaire interaméricain sur la gestion des langues*, du 28 au 30 août 2002, à Québec.

Ce séminaire a constitué un terrain concret de dialogue entre les aires linguistiques et de promotion de la diversité linguistique et culturelle. Il a traité du multilinguisme des organisations interaméricaines, de la protection linguistique des consommateurs dans le futur espace de libre circulation des produits et des services, des politiques d'apprentissage des langues étrangères et de la promotion de la diversité linguistique et culturelle.

Toujours dans la perspective d'une vision élargie de la langue comme moyen de renforcer notre identité nationale tout en ouvrant largement des fenêtres sur le monde extérieur, j'ai proposé que le Conseil publie un volume qui illustrerait l'évolution de la situation du français au Québec, à la fois comme milieu de vie et fondement de notre identité collective. Cet ouvrage devait également permettre de constater à quel point le facteur temps a joué et joue encore un rôle considérable dans l'évolution sociale et linguistique au Québec. C'est ainsi que le Conseil a publié, en 2000, à plus de 5 000 exemplaires, un ouvrage majeur intitulé *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, auquel ont collaboré plus de quatre-vingts auteurs et qui fait dérouler sous nos yeux les 400 ans d'histoire et de vie de la langue française au Québec. Cette fresque exceptionnelle et unique au Québec vise à mettre en lumière la continuité des actions accomplies, pendant près de quatre siècles, par une collectivité dynamique pour conserver et développer sa langue.

Le volume *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie* se termine par l'évocation des grands défis

linguistiques qui se posent à la société québécoise au début du XXI^e siècle. C'est pour y répondre plus précisément que le Conseil supérieur de la langue française a voulu lancer, auprès d'un certain nombre de spécialistes, une étude, prospective visant à dégager de nouvelles approches et à proposer des solutions.

Ce travail a donné lieu à une nouvelle publication du Conseil qui s'intitule *Le français au Québec, les nouveaux défis* et qui a vu le jour au printemps de 2005. Six principaux volets sont couverts dans cette étude : d'une part les rapports langue et économie, langue et droits, langue et nouvelles technologies, dynamique linguistique et immigration, de l'autre la qualité de la langue et l'enseignement. En tout dix-sept auteurs ont été mis à contribution et une quarantaine d'experts ont participé à cette démarche de réflexion qui se situe dans le prolongement de l'adoption de la Charte de la langue française, il y a vingt-sept ans.

On peut constater globalement de grands progrès dans le statut du français au Québec. Le chemin parcouru est important, malgré certaines situations qui restent insatisfaisantes. Comme je l'ai souligné précédemment, il faut admettre que la réalité a bien changé depuis 1977. En effet, de nouveaux phénomènes économiques et sociaux se présentent à nous et remettent en question nos comportements linguistiques. Mentionnons à titre d'exemple la mondialisation des échanges économiques, culturels et scientifiques, l'intrusion des nouvelles technologies dans nos vies professionnelles et privées, la domination d'une nouvelle *lingua franca*, l'anglais, devenu la véritable langue de communication internationale, le recul du français dans le monde, la tendance à organiser des aires linguistiques et l'émergence d'une concertation internationale pour préserver la diversité culturelle et linguistique.

Enfin, pour centrer davantage la réflexion sur la question identitaire, le Conseil prépare aussi une publication d'envergure qui verra le jour sous le titre *Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire*, qui fait appel à la collaboration de divers spécialistes de ces questions. Cet

ouvrage s'attaque résolument au principal défi qui se pose aux Québécoises et aux Québécois, celui qui réside dans la recherche d'une identité nouvelle pour tous les citoyens, qu'ils soient de souche ancienne ou encore d'immigration récente. Construire ensemble une société de langue française qui tienne compte de la diversité linguistique de ses nouveaux arrivants sans renier ses racines ni ses traditions, mais avec inventivité, résistance et ténacité pour pouvoir s'inscrire dans un mouvement évolutif qui conduit au monde pluriel de demain, voilà ce qu'il convient d'entreprendre. Voilà aussi l'ultime défi auquel les philosophes, les sociologues, les historiens, les communicateurs et les linguistes tenteront de répondre !

En plus de sa mission fondamentale de réflexion, de recherche et d'avis sur la situation linguistique au Québec, le Conseil exerce trois missions dont une relative à la reconnaissance des actions exemplaires sur le plan de la maîtrise de la langue française, une autre de coopération avec les autres aires linguistiques et, enfin, une d'information du public.

La mission de reconnaissance a pris plus d'ampleur au cours des dernières années, car elle se situe dans le prolongement de la mission d'information en faisant connaître et en reconnaissant les actions de personnes et de groupes en faveur de la promotion du français. C'est ainsi que le Conseil remet les prix Jules-Fournier et Raymond-Charette afin de récompenser les efforts des journalistes de la presse écrite et électronique pour leur maîtrise exceptionnelle de la langue française.

La mission de coopération du Conseil lui permet de s'ouvrir sur l'extérieur par la collaboration avec des organismes internationaux de la francophonie du Nord et des autres aires linguistiques. À titre d'exemple, j'ai été invitée à prononcer une conférence sur le thème *Une Amérique intégrée à quatre langues : la richesse par la diversité* à la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), qui s'est déroulée à Québec, en 1998. Dans cette allocution, je présentais la politique

d'aménagement linguistique du Québec, en particulier ses caractéristiques, son évolution et ses répercussions tant au Québec qu'à l'extérieur. La législation linguistique y était abordée sous l'angle des perspectives d'avenir pour les langues et les cultures nationales dans un contexte où le développement des relations internationales doit permettre d'assurer le maintien et le développement de ces langues et de ces cultures. Je soulevais alors des questions qui ont été à l'origine de la publication de l'avis du Conseil *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*, qui a paru en 2001 et qui allaient préparer le terrain pour la tenue à Québec du premier Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, en 2002.

Le Conseil de la langue française entretient ainsi des liens avec des organismes et des associations d'Amérique du Nord et d'Europe qui, comme lui, se penchent sur des questions d'aménagement linguistique relatives au statut et à la qualité de la langue. Les rencontres annuelles des organismes prévues dans les ententes se font dans le cadre de réunions qui regroupent les dirigeants d'organismes linguistiques de France, de Suisse romande, de la Communauté française de Belgique et du Québec. En outre, le Conseil maintient, depuis plus de vingt ans, une coopération toujours plus étroite avec la Catalogne. Ce mode de participation permet de coordonner un peu mieux les activités qui peuvent être entreprises par les diverses communautés. Il permet également de donner un poids plus important aux recommandations qui découlent des séminaires thématiques qui ont lieu en même temps que ces rencontres.

Le Conseil a ainsi co-organisé plusieurs séminaires dont celui sur la politique linguistique et la création culturelle, tenu à Québec, en 1996, et celui sur les politiques et les législations linguistiques, qui s'est déroulé à Barcelone, en 1999. Il a en outre participé à l'organisation du séminaire sur la rédaction technique et scientifique, qui a eu lieu à Bruxelles, en 1997, à celui sur la gestion du plurilinguisme et des langues nationales, en décembre 1998, à Québec, à celui sur l'économie de la connaissance, à Lyon, en 2000, de même qu'au Séminaire de Neuchâtel,

en Suisse, en 2001, sur *L'intégration des migrants en terre francophone*. Il a participé également au *Colloque international sur les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale*, tenu à Québec, en juin 2003. Le développement des technologies de l'information et l'expansion que prend l'anglais dans les communications internationales exercent des pressions qui obligent nombre d'États à s'interroger sur la place que leur propre langue nationale occupe et occupera dans le monde comme sur leur propre territoire. Dans cette optique, le renforcement de la solidarité entre francophones ainsi que l'analyse commune de questions qui les touchent tous à divers degrés sont essentiels pour assurer la vitalité du français sur les plans national et international. Le Conseil a donc, depuis quelques années, renforcé ses liens avec des institutions similaires de certains pays francophones, mais également avec d'autres communautés linguistiques qui s'inscrivent dans une démarche comparable.

Le Conseil supérieur de la langue française entretient des relations avec plusieurs organismes, notamment, en France, le Conseil supérieur de la langue française et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF); en Belgique, le Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique et le Service de la langue française de la Communauté française de Belgique; en Suisse, la Délégation à la langue française. Dans la francophonie internationale, avec le Haut Conseil de la Francophonie, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), le Réseau international du français dans le monde (RIFRAM), le Conseil international de la langue française (CILF), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF).

La promotion du multilinguisme des grandes organisations supranationales, jointe à celle de l'apprentissage individuel des langues, est considérée par la plupart des pays partenaires comme un des moyens, peut-être le plus prometteur, d'éviter une uniformisation des cultures résultant de la prédominance d'une

langue sur les autres. Aussi le Conseil, à l'instar de plusieurs organismes de la langue, porte une attention particulière aux modalités qui pourraient favoriser ce multilinguisme au sein des organisations internationales, ainsi qu'aux politiques susceptibles d'intégrer l'un ou l'autre des volets de la promotion des langues nationales.

Le Conseil suit de près l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretient des rapports avec des ministères ou des organismes gouvernementaux qui sont attentifs à la francophonie canadienne, tel le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). Dans les limites des ressources dont il dispose, il maintient des relations avec les minorités francophones hors Québec. En signe de reconnaissance des actions accomplies, le Conseil remet annuellement les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique à des personnalités du Québec, du Canada, des Amériques ou d'ailleurs dans le monde pour souligner leur contribution à l'épanouissement et à la diffusion du français dans leurs milieux respectifs, ou encore leur participation à l'essor de la culture du Québec ici et à l'étranger. Il décerne également, chaque année, le Prix du 3-Juillet-1608 en reconnaissance des efforts collectifs des membres d'une association ou d'une institution qui, en Amérique du Nord, participent d'une manière ou d'une autre à la diffusion et à l'épanouissement du français et, par là, au développement de la Francophonie.

À ces deux distinctions, le Conseil en a ajoutée une autre cette année en collaboration avec le SAIC. Le Conseil a créé le prix Émile-Ollivier dans le but de récompenser une œuvre d'un écrivain francophone du Canada, mais domicilié à l'extérieur du Québec. Ce prix sera remis lors du Salon du livre de Montréal, en novembre 2005.

Dès sa création en 1977, en plus de ses fonctions d'avis, de ses analyses, de ses recherches, de sa mission de reconnaissance et de coopération internationale, le Conseil a hérité d'une mission d'information du public sur toute question relative au français au Québec. C'est ainsi que depuis ses débuts, il publie un bulletin qui paraît deux fois l'an. Dès mon arrivée, j'ai veillé à créer le site internet du Conseil et à faire numériser tous les documents que le Conseil distribue gratuitement. Les citoyens peuvent d'ailleurs en obtenir plusieurs en format papier et consulter toutes les publications sur le site internet du Conseil à l'adresse www.cslf.gouv.qc.ca.

En terminant ce survol des principales réalisations du Conseil pendant la période de mes deux mandats de présidente, je voudrais seulement rappeler les propos d'un éminent sociologue québécois, Guy Rocher, qui a marqué de façon indéniable l'histoire du Québec tant par ses activités de recherche et d'enseignement à l'université que par sa participation active, à titre de haut fonctionnaire du gouvernement du Québec, à l'élaboration et à la mise en application de la Charte de la langue française. Dans son texte d'introduction au volume du Conseil *Le français au Québec, les nouveaux défis*, il a écrit ces lignes :

Il est certain que le contexte de 2005 est, à plusieurs égards, bien différent de celui que l'on connaissait en 1977. La trentaine d'années écoulées a vu se modifier un bon nombre de choses. Mais ce nouveau contexte, plutôt que de nous rassurer sur l'avenir de la langue française au Québec, appelle l'élaboration d'une nouvelle politique linguistique adaptée aux défis et aux contraintes qui seront ceux du XXI^e siècle.

Cet extrait résume bien, je crois, le sens des orientations que j'ai voulu promouvoir pendant toutes ces années passées dans un organisme voué à la défense et à la promotion d'une langue qui porte tous nos espoirs en un avenir que l'on voudrait radieux pour les francophones d'Amérique.



Présentation du Conseil supérieur de la langue française

I Le mandat

Créé par la Charte de la langue française (LRQ, c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1^{er} octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française qui avait été créé en 1977 par cette même Charte.

Le Conseil tire son mandat du titre IV :

« Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

À ce titre, le Conseil :

- 1) donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;
- 2) saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement. » (Article 187)

« Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

- 1) recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;
- 2) effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec. » (Article 188)

II La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- Un président, pour un mandat d'au plus cinq ans.
- Sept personnes, après consultation d'organismes qu'il considère comme représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation,

des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans.

Le président est chargé de la direction et de l'administration du Conseil.

III Les assemblées

Le Conseil supérieur de la langue française a tenu huit assemblées ordinaires pendant l'exercice 2004-2005 et une réunion de travail.

Assemblées du Conseil supérieur de la langue française 2004-2005

Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
2 avril 2004	11 ^e assemblée	Montréal
21 mai 2004	12 ^e assemblée	Montréal
11 juin 2004	13 ^e assemblée	Montréal
24 septembre 2004	14 ^e assemblée	Montréal
12 novembre 2004	15 ^e assemblée	Montréal
10 décembre 2004	16 ^e assemblée	Montréal
21 janvier 2005	17 ^e assemblée	Montréal
25 février 2005	18 ^e assemblée	Montréal

Réunion de travail des membres du Conseil supérieur de la langue française 2004-2005

21 janvier 2005	Conférence téléphonique	Montréal-Québec
-----------------	-------------------------	-----------------

IV Les ressources humaines et financières

Les membres du Conseil peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur des employés permanents, peu nombreux cependant, pour assurer le secrétariat, la recherche et la gestion.

A. Le personnel permanent

Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, l'effectif autorisé était de 17 postes, soit 1 poste de personnel hors cadre, 1 poste de cadre, 7 postes de professionnel, 1 poste de technicien et 7 postes réservés au personnel de soutien.

Effectif autorisé par le Conseil du trésor en 2004-2005

Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

Direction ou service	Hors cadre	Cadre	Professionnels	Technicien	Personnel de soutien	Total
Bureau de la présidente	1	--	1	--	2	4
Direction de la recherche et de l'administration	--	1	6	1	5	13
Total	1	1	7	1	7	17

B. Le développement des ressources humaines

Au cours de l'année financière 2004-2005, le Conseil a consacré 8 589 \$ à des activités de formation, ce qui représente 1 % de la masse salariale du personnel de l'organisme. Soulignons que le temps consacré à la formation équivaut à 17 jours-personnes pour la présente année.

Développement des ressources humaines

Frais d'inscription et autres dépenses	Salaires	Total
3 865 \$	4 724 \$	8 589 \$

C. Les activités diverses

Sept membres du personnel du Conseil ont adhéré au Régime d'aménagement et de réduction du temps de travail.

D. Les ressources financières

Le Conseil avait à sa disposition des crédits qui s'élevaient à 1 476 600 \$, pour l'exercice 2004-2005. Les dépenses ont totalisé 1 476 498 \$ et ont été réparties comme le montre le tableau suivant :

État du budget pour l'année 2004-2005

Catégorie	Budget (\$)		Dépenses
	Original	Modifié	
Rémunération	923 000	884 773	884 773
Fonctionnement	524 500	578 412	578 410
Transfert	10 100	10 100	10 000
Immobilisations	9 000	3 315	3 315
Total	1 466 600	1 476 600	1 476 498
Amortissement	14 000	14 000	7 784
Total des crédits	1 480 600	1 490 600	1 484 282

E. Les ressources matérielles

Le Conseil maintient son entente avec l'Office des professions du Québec sur le partage de ses locaux à Montréal au 800, rue du Square-Victoria. Cette entente permet une répartition équitable et une utilisation rationnelle de l'espace commun par les deux organismes.

V La structure administrative

Le Conseil est composé du Bureau de la présidente ainsi que de la Direction de la recherche et de l'administration.

Le Bureau de la présidente

Il a la responsabilité d'assurer le suivi du courrier de la présidente et de la correspondance du Conseil, de la préparation des textes et des documents administratifs du Conseil et du respect de la politique linguistique dans les documents du Conseil. Il veille à la préparation et au suivi des assemblées du Conseil; il rédige les procès-verbaux des assemblées et transmet les avis et autres documents afférents aux organismes intéressés. Il assure aussi le secrétariat du Comité de direction du Conseil. Il représente la présidente et le Conseil à certains événements à caractère public.

Il est responsable de l'ensemble des activités préparatoires à la cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix Émile-Ollivier. À ce titre, il prépare l'appel de candidatures et en assure le suivi, veille à la formation du jury, convoque la réunion, prépare le dossier des candidatures et le transmet aux membres du jury, rédige le procès-verbal du jury, assure le suivi des contacts avec les récipiendaires et effectue la coordination des activités jusqu'à la préparation immédiate de la cérémonie, laquelle se fait en collaboration avec la responsable des communications du Conseil. Il a en outre la responsabilité de la gestion des documents et de la garde des insignes et des décorations que le Conseil décerne annuellement aux lauréats de l'Ordre et des prix.

Le Bureau assure la coordination des travaux administratifs du Conseil et veille au déroulement des activités extérieures ainsi qu'au programme de relations internationales du Conseil. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre des différentes politiques gouvernementales et au respect de son règlement intérieur

et de son code d'éthique et de déontologie. Le Bureau de la présidente doit, par ailleurs, avec la participation de la Direction de la recherche et de l'administration, assurer la préparation, la mise en œuvre et le suivi de la planification stratégique du Conseil et du Rapport annuel de gestion du Conseil.

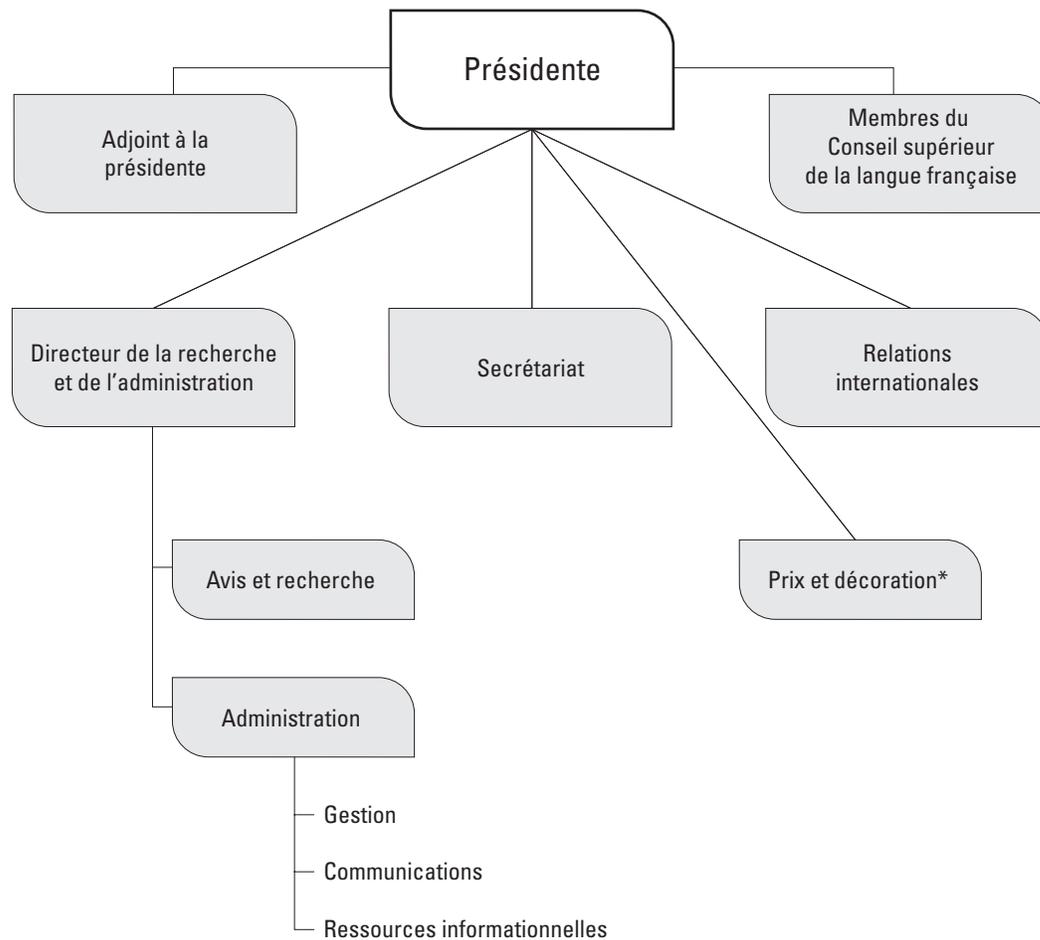
La Direction de la recherche et de l'administration

La Direction de la recherche et de l'administration se consacre à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec et présente le résultat de ses recherches aux membres du Conseil. Elle prépare également les dossiers de diagnostic et de prise de position, généralement des avis et des mémoires, qu'elle soumet aux membres du Conseil pour discussion, établissement de consensus sur les prises de position et approbation finale des documents. Elle organise aussi des consultations, comme celle de 2003-2004 sur la langue du travail, et assure la coordination des publications prestigieuses du Conseil, comme celle qui est en préparation.

La Direction de la recherche et de l'administration assure le soutien administratif et financier de l'ensemble des activités du Conseil, répond aux demandes d'informations des organismes gouvernementaux, prépare la planification stratégique du Conseil et est responsable de la mise en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

La Direction a, en outre, la responsabilité du développement du site internet du Conseil. Elle a rénové le site afin de le rendre plus facilement accessible au public. Elle s'occupe de la gestion des équipements informatiques, du centre de documentation, des publications et des communications internes et externes du Conseil. Elle veille également à l'organisation matérielle de la cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique et des prix du Conseil de même qu'à sa participation à différents événements, dont certains d'envergure internationale.

Organigramme du Conseil supérieur de la langue française



* Ordre des francophones d'Amérique, Prix du 3-Juillet-1608, prix Jules-Fournier, prix Raymond-Charette, prix Émile-Ollivier.

VI Le cadre de gestion

Les politiques intérieures

Dans le but d'assurer la cohérence de ses actions et pour répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise, le Conseil supérieur de la langue française a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant de fonctionner de façon appropriée et de répondre adéquatement aux exigences gouvernementales. Il faut cependant considérer que cela exige un effort appréciable pour un organisme de la taille du Conseil, qui doit fonctionner avec un personnel réduit depuis l'adoption du projet de loi 104, en 2002.

La planification stratégique

Les membres du Conseil ont pris connaissance du document provisoire relatif au *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008* des organismes de la langue et ils en ont tenu compte dans la planification des activités. La troisième partie du présent rapport annuel permet de voir comment cette planification a constitué un point d'ancrage pour les différentes activités du Conseil à l'intérieur du présent exercice.

La politique linguistique

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil supérieur de la langue française a continué à veiller à l'application du point 22 de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Il s'est donc assuré de la qualité de la langue en soumettant à une révision linguistique ses documents de recherche ainsi que les textes qu'il publie dans ses activités de relations publiques et dans son site internet. Étant donné son mandat d'exemplarité sur le plan linguistique, le Conseil se fait un point d'honneur d'accorder la plus grande importance à la qualité de tous ses textes, en particulier sa correspondance. De plus, il s'est conformé aux directives administratives, notamment en ce qui concerne la langue des contrats et des documents et le matériel exigé pour le parc informatique.

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Le Conseil supérieur de la langue française a adopté, à sa 2^e assemblée du 13 décembre 2002, le code d'éthique et de déontologie qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun de ses membres a reçu un exemplaire du code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes et aux règles n'a été signalé.

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

La présidente a nommé son adjoint comme répondant en matière d'éthique pour le Conseil de façon à pouvoir mieux se conformer aux exigences de la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise* et à assurer un suivi de l'application du *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique*. Le répondant a assisté aux sessions de formation organisées par le Secrétariat du Conseil du trésor. En tant que membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique, il a participé également au Forum de discussion en éthique mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ajoutons à cela que chacun des membres du personnel a reçu un exemplaire de la brochure *L'éthique dans la fonction publique québécoise*, publiée par le ministère du Conseil exécutif.

La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

En ce qui concerne la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Conseil s'est donné sa propre politique. La présidente du Conseil voit au respect de cette loi et la responsable des communications a participé aux réunions du comité interministériel.

Le Conseil s'est appliqué par ailleurs à faire respecter les orientations indiquées dans le *Guide pour la reddition de comptes sur l'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels*. Il s'est

assuré du respect de la directive du Conseil du trésor du 19 octobre 1999 relative à la destruction des données informatiques, des supports informatiques et, le cas échéant, des disques durs.

La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Le Conseil s'est appliqué à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique. Le Conseil compte deux jeunes femmes parmi son personnel professionnel. Il compte également un membre des communautés culturelles parmi son personnel permanent de 17 personnes au total.

La politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique

Au cours de l'exercice, le Conseil n'a eu à déplorer aucun accident ni incident lié au travail ou à une maladie professionnelle. Il considère que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, car ces préoccupations font partie des exigences de la loi et sont essentielles à la bonne marche des activités. À cette fin, il s'assure que son personnel utilise des équipements de travail adéquats et répondant aux normes de l'ergonomie, et ce, en collaboration avec la Direction des ressources humaines du ministère de la Culture et des Communications.

La mise en œuvre d'autres politiques gouvernementales

En plus de s'assurer du respect des politiques mises en place à l'intérieur de l'organisme, le Conseil a donné suite aux demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.

Le Plan de modernisation 2004-2007 du gouvernement

Le Conseil s'est assuré de respecter les règles de ce plan.

Le secrétaire du Conseil du trésor, M. Luc Meunier, a fait parvenir une lettre à la présidente relative à la planification des ressources humaines qui découle du Plan de modernisation 2004-2007. Le Conseil du trésor a ainsi fixé les règles limitant le recrutement du personnel en fonction d'un taux de remplacement des départs à la retraite fixé à 50 %. Le secrétaire précise dans sa lettre que le taux de remplacement sera appliqué de façon uniforme pour chaque ministère et organisme dès 2004-2005. Ces règles prévoient également une réduction de l'effectif régulier et total pour l'exercice financier 2005-2006, à l'exclusion de départs résultant d'une démission, d'un congédiement ou d'un décès, qui peuvent tous être remplacés par recrutement.



Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et de la planification stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2004-2005

Le présent rapport concerne les résultats atteints en fonction des objectifs et des orientations définis dans le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2001-2004* du Conseil supérieur de la langue française.

Il n'inclut cependant pas une déclaration de services aux citoyens, étant donné que le Conseil n'offre pas de services directs à la population et qu'il ne gère pas de programmes. Le personnel du Conseil n'en demeure pas moins soumis dans toutes ses activités professionnelles à la Loi sur la fonction publique et à la Loi sur l'administration publique de même qu'aux nouvelles règles de déontologie et aux valeurs éthiques en vigueur à la fonction publique du Québec.

Le Conseil livre donc, dans les pages qui suivent, le résultat de ses travaux de recherche, de ses activités de coopération internationale, de son travail de reconnaissance, de sa participation au rayonnement de la langue française et de ses communications.

Parmi les principaux indicateurs du Conseil qui lui permettent de quantifier ses activités, mentionnons en particulier ses publications, études, analyses et avis; la diffusion de ses publications en version papier ou sur son site internet; la fréquence de la mise à jour de son site internet et les statistiques de fréquentation de ce site; la participation des membres de son personnel à des comités scientifiques, des projets de coopération, des colloques, des séminaires, des consultations publiques; le nombre de communications prononcées ou de publications s'y rapportant. Ajoutons à cela la remise de prix et d'une décoration à des personnalités qui œuvrent au rayonnement de la langue de l'Amérique française partout dans le

monde. Cependant, compte tenu de la nature de la mission du Conseil et de son personnel réduit, ces publications ne paraissent pas selon un calendrier fixe ou encore ses activités ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre. Le présent rapport fait mention de ces activités dans la section des résultats.

Par ailleurs, pour obtenir une meilleure idée de l'impact réel des actions du Conseil, il faut tenir compte de la réception qui en est faite par les instances gouvernementales. Il est possible d'indiquer certaines des répercussions tangibles de ces actions, par exemple la série de consultations effectuées au cours du présent exercice par le Conseil supérieur de la langue française auprès de soixante-deux organismes, tant publics que privés. Il est encore trop tôt pour en évaluer les conséquences, mais on peut d'ores et déjà croire que le seul fait de solliciter la participation active d'un aussi grand nombre d'acteurs socioéconomiques a permis à chacun de réfléchir sur le sujet et de prendre position, mais encore mieux de trouver des moyens d'agir efficacement et de travailler en collaboration avec d'autres organismes pour améliorer la situation. Parmi les autres actions du Conseil, mentionnons la remise des prix du Conseil et de l'Ordre des francophones d'Amérique et leurs répercussions au Québec et au Canada, mais également partout à travers le monde. Il en va de même pour les publications de prestige du Conseil, qui suscitent beaucoup d'intérêt chez les chercheurs et le public en général à en juger par leur tirage et la consultation du site du Conseil. Tous ces effets ne peuvent évidemment donner lieu à une évaluation quantitative exhaustive, mais le Conseil a tout mis en œuvre pour répondre de manière pertinente à la demande ministérielle en indiquant avec exactitude et précision les résultats obtenus en fonction des objectifs à atteindre.

II Les résultats en fonction des objectifs et des orientations de la planification stratégique

Le Conseil n'intervient que dans la troisième orientation (axes d'intervention 2 et 3) du *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008*, auquel le lecteur doit se référer pour des précisions supplémentaires.

ORIENTATION 3

Consolider la politique linguistique du Québec

Axe d'intervention 2

La célébration de la vitalité de la langue française

Objectif 1

Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes et d'entreprises en faveur de la langue française.

RÉSULTATS

Dans le cadre de l'orientation 3, le Conseil a mené les activités suivantes pour réaliser l'intervention 2, axée sur *La célébration de la vitalité de la langue française*.

- **Prix et décorations décernés par le Conseil supérieur de la langue française**

L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et d'un rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué l'Ordre des francophones d'Amérique, le 3 juillet 1978, sous l'autorité du premier ministre René Lévesque. Cette distinction, décernée par le Conseil annuellement, a pour objet de reconnaître le mérite de personnes qui se sont consacrées au maintien

et à l'épanouissement de la langue de l'Amérique française en Amérique ou ailleurs dans le monde. Les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique reçoivent une médaille en bronze gravée à l'emblème de l'Ordre et frappée à leur nom, une fleur de lys stylisée, symbole de l'Ordre, que l'on porte à la boutonnière, de même qu'un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par la ministre responsable de la Charte de la langue française et par la présidente du Conseil supérieur de la langue française, qui est également présidente de l'Ordre des francophones d'Amérique.

La cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608

Le 15 mars 2005, le Conseil décernait l'Ordre des francophones d'Amérique et le Prix du 3-Juillet-1608. La journée s'est déroulée de la façon suivante :

- En matinée, les récipiendaires de l'Ordre et le lauréat du Prix ont été reçus à l'hôtel de ville de Québec pour la signature du Livre d'Or de la Ville.
- Dans l'après-midi, M^{me} Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, a présenté une motion de félicitations en l'honneur des récipiendaires de l'Ordre et du lauréat du Prix, lors des débats à l'Assemblée nationale du Québec.
- À 17 h, la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608 a eu lieu, à l'Assemblée nationale du Québec, sous la présidence d'honneur de la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Line Beauchamp, et du maire suppléant de la Ville de Québec. L'Ordre des francophones d'Amérique a été remis à sept personnalités du Québec, de l'Acadie, de l'Ontario, de l'Ouest canadien, des Amériques et de la francophonie internationale.

**Les récipiendaires de l'Ordre
des francophones d'Amérique**

M. Claude Poirier, Québec

Professeur de linguistique française et chercheur à l'Université Laval depuis 1975, M. Poirier contribue depuis de nombreuses années à enrichir le lexique et à approfondir notre connaissance des sources du français en usage au Québec. Il est directeur, depuis 1983, de l'équipe du Trésor de la langue française au Québec dont les recherches ont exercé une influence décisive sur les travaux de lexicologie liés à la francophonie en Amérique du Nord. Il est responsable scientifique du *Dictionnaire historique du français québécois, monographies lexicographiques de québécoismes*. Ses travaux lexicographiques et lexicologiques l'ont fait connaître sur le plan international. Aussi, il collabore au Comité scientifique du réseau « Étude du français en francophonie » de l'Agence universitaire de la Francophonie et, depuis 1995, il assume la responsabilité du projet international « Base de données lexicographiques pan francophone ».

M^{me} Esther Taillon, Québec

Secrétaire trésorière et vice-présidente de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (1988-2002), M^{me} Taillon a été directrice générale du Conseil de la vie française en Amérique dont elle a coordonné les Fêtes du cinquantenaire. Elle a mis sur pied et coordonné la Table de concertation de la Francophonie, laquelle est à l'origine de la Semaine internationale de la Francophonie au Québec. En tant que représentante des organismes communautaires à l'Office québécois de la langue française, elle a participé à la création de la Francofête. En 1998, elle a collaboré activement à l'ouverture de la Maison de la francophonie, qui regroupe plusieurs organismes sans but lucratif œuvrant en francophonie. Elle a créé la nouvelle série Franc-Contact pour en faire une revue destinée à assurer un lien entre les communautés de langue française en Amérique du Nord.

M. Louis J. Robichaud (à titre posthume), Acadie

Premier ministre du Nouveau-Brunswick de 1960 à 1970, M. Robichaud a été le premier Acadien élu à ce poste et le premier à être nommé sénateur. Homme de convictions, il est parvenu à mener à terme toutes les réformes sociopolitiques auxquelles il croyait sincèrement. Ainsi, il a fait adopter la Loi sur les langues officielles dans sa province et contribué à la mise sur pied d'un réseau scolaire francophone de même qu'à la création de l'université francophone de Moncton. Ardent défenseur de la langue française, son rôle a été déterminant pour l'avenir des francophones du Nouveau-Brunswick. Il a marqué si profondément sa province que son souvenir demeurera toujours vivant dans la mémoire de son peuple. Il est décédé le 6 janvier 2005. Le Conseil supérieur de la langue française l'a honoré à titre posthume. M^{me} Jacqueline Robichaud a reçu l'Ordre des francophones d'Amérique au nom de M. Louis J. Robichaud.

M. Jean-Pierre Pichette, Ontario

Directeur du Département de folklore et ethnologie de l'Université de Sudbury, de 1983 à 2004, et professeur à cette université depuis 1981, M. Pichette a développé à un haut niveau la recherche sur l'ethnologie des francophones en Amérique du Nord qu'il s'est employé à faire connaître tant au Canada qu'en Europe. Il a fondé les archives de folklore de l'Université de Sudbury et contribué ainsi à la valorisation et à la protection de ce riche patrimoine francophone auprès des jeunes chercheurs. Il est actuellement rédacteur en chef de la revue *Rabaska*, première revue d'ethnologie de l'Amérique française. Spécialiste du conte populaire, du folklore et du patrimoine culturel, il est l'auteur du *Répertoire ethnologique de l'Ontario français*. Il est également directeur des *Cahiers Charlevoix* et a participé à la fondation de la Société Charlevoix, un regroupement multidisciplinaire dont les travaux sont axés principalement sur l'Ontario francophone. Il a codirigé le projet *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français*. Ses travaux ont confirmé sa réputation de spécialiste du conte populaire sur le plan international.

M. Louis Allain, *Ouest canadien*

Directeur de l'école communautaire Aurèle-Lemoine, à Saint-Laurent, au Manitoba, depuis 1994, M. Allain est reconnu pour son dévouement inlassable et son profond engagement dans sa communauté. Il a participé activement à la création de la Division scolaire franco-manitobaine de même qu'à l'établissement de deux écoles francophones. Leader infatigable, il a contribué au développement d'un réseau d'échanges culturels avec le musée Smithsonian de Washington, aux États-Unis, dans le but de promouvoir la langue et les traditions de la région de Saint-Laurent, dernier bastion de la culture des Métis francophones. Son action s'inscrit dans un plan global de développement du milieu et ne se limite pas aux domaines de la santé, du tourisme, du développement économique ou de l'éducation. Il a exercé sa créativité en mettant tout en œuvre pour assurer la vitalité de la communauté francophone du Manitoba et éviter ainsi son assimilation.

M. Marc V. Levine, *Les Amériques*

Professeur d'histoire et directeur du Centre d'études politiques Canada-États-Unis à l'Université du Wisconsin, à Milwaukee, M. Levine est un observateur attentif de la situation linguistique du Québec. Il s'est surtout fait connaître par ses travaux scientifiques sur la politique linguistique du Québec et il a participé aux débats qui animent la scène linguistique au Québec depuis quelques décennies. Son œuvre magistrale, *La Reconquête de Montréal*, constitue l'étude la plus complète jamais publiée sur la réappropriation de Montréal par la communauté francophone. Grâce à ses travaux sur les enjeux et les aménagements linguistiques dans une société multiculturelle, il est devenu un spécialiste des questions portant sur le Québec et la francophonie, au Canada et aux États-Unis. Pleinement engagé dans des organismes tels que l'American Council for Québec Studies et l'Association internationale des études québécoises, il est considéré comme l'un des chercheurs les plus estimés de la politique linguistique québécoise et l'un des meilleurs défenseurs de la langue française aux États-Unis.

M. Filipe Savadogo, *Autres continents*

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso en France et Délégué permanent auprès de l'UNESCO, M. Savadogo est également représentant personnel du président de son pays au Conseil permanent de la Francophonie. Personnalité marquante de la Francophonie, il a joué un rôle de premier plan dans le développement de la coopération culturelle entre le Burkina Faso et le Québec. Ainsi, après avoir œuvré, pendant douze ans, à la promotion du cinéma africain en tant que secrétaire général du Festival panafricain du cinéma et de la télévision d'Ouagadougou (FESPACO), il a signé à Montréal, en 1984, une entente de jumelage avec le Festival Vues d'Afrique. De surcroît, M. Savadogo s'est avéré un précieux allié du Québec lors du X^e Sommet de la Francophonie de Ouagadougou, en novembre 2004. Nul doute que son engagement envers le Québec a largement contribué à sensibiliser son pays, le Burkina Faso, à la candidature du Québec comme hôte du Sommet de la Francophonie en 2008. En l'absence de M. Savadogo, retenu en Europe par son travail d'ambassadeur, l'Ordre des francophones d'Amérique lui sera décerné par le Délégué général du Québec à Paris, lors d'une cérémonie protocolaire, à la Délégation.

Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370^e anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Depuis cette date, le Conseil remet annuellement ce prix à un organisme établi en Amérique du Nord. Cette année, le 15 mars 2005, le Conseil supérieur de la langue française décernait le Prix du 3-Juillet-1608 à l'American Council for Québec Studies.

Le lauréat du Prix du 3-Juillet-1608

L'American Council for Québec Studies

L'American Council for Québec Studies, organisme sans but lucratif, regroupe des professeurs et des chercheurs de plusieurs disciplines qui manifestent une

véritable passion pour le Québec dans des domaines tels que l'histoire, la littérature, les sciences politiques, la sociologie, l'économie, la linguistique et la culture. Sa contribution au développement des études sur le Québec à l'étranger se caractérise d'abord par la tenue de grands congrès internationaux regroupant des spécialistes tant francophones qu'anglophones, du Canada et des États-Unis. Ces rencontres de haute tenue intellectuelle font en sorte que la recherche sur le Québec qui se poursuit aux États-Unis contribue à stimuler les études québécoises partout dans le monde. Ensuite, par la publication de la revue bilingue *Québec Studies*, l'American Council for Québec Studies participe au rayonnement de la langue et de la culture francophone en faisant connaître les écrivains et les artistes du Québec. C'est ainsi que de nombreux chercheurs québécois ont pu faire connaître leurs résultats de recherche et accéder par le fait même à une audience élargie en Amérique.

- **Les prix de journalisme décernés par le Conseil supérieur de la langue française**

Le prix Jules-Fournier

Dans le but de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias, le Conseil de la langue française a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce prix évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il a travaillé successivement aux journaux *La Presse*, *Le Canada*, *Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du journal *Le Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*. Le prix Jules-Fournier a été remis cette année à M. Jean Dion, journaliste au *Devoir*.

Le prix Raymond-Charette

Le prix Raymond-Charette, créé en 1999 par le Conseil de la langue française, souligne la contribution exemplaire des journalistes de la télévision et de la radio à la diffusion d'un français de qualité. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969. Le prix Raymond-Charette a été remis cette année à M. Michel Désautels, journaliste à la Société Radio-Canada.

La cérémonie de remise des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette

La présidente a dirigé la cérémonie de remise des prix de journalisme Jules-Fournier et Raymond-Charette à l'hôtel Hilton de Québec, lors du Congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, le 4 décembre 2004.

Le prix Émile-Ollivier

Il a été créé à l'occasion du Forum de la francophonie, le 1^{er} mai 2004, par le Conseil supérieur de la langue française avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). Le Conseil veut ainsi rendre hommage à l'écrivain Émile Ollivier, qui a été membre du Conseil de la langue française, de 1989 à 1998, et qui est décédé le 10 novembre 2002. Pour la remise de ce prix, le Conseil fait appel à des représentants du milieu littéraire, de la culture et de l'édition agissant au sein des communautés francophones et acadiennes.

Le prix récompense une œuvre, dans les catégories du roman, de la nouvelle, du récit et de l'essai, publiée en français dans une maison d'édition francophone du Canada, mais de l'extérieur du Québec. Le Conseil désire, par l'attribution de ce prix, manifester l'importance de la création littéraire et de la maîtrise de la langue dans la vie culturelle des francophones.

Les œuvres soumises doivent se démarquer par une bonne maîtrise de la langue écrite, leurs qualités littéraires et leur originalité, et contribuer ainsi au rayonnement et à la promotion de la langue française. Le Conseil remettra ce prix lors du Salon du livre de Montréal, en novembre 2005.

Objectif 2

Poser des actions spécifiques en vue de souligner l'histoire et l'évolution du fait français en Amérique (30^e anniversaire du français langue officielle, Québec 2008, Francofête, etc.) et favoriser la participation du grand public aux célébrations du français.

RÉSULTATS

Dans le cadre de l'orientation 3 : *Consolider la politique linguistique du Québec*, le Conseil a poursuivi les activités suivantes pour réaliser l'intervention 2 axée sur *La célébration de la vitalité de la langue française*.

° Mission de la présidente aux États-Unis (3-5 février 2005)

La présidente du Conseil a effectué cette mission dans le cadre d'un projet de tournée de promotion, aux États-Unis, du volume du Conseil *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie* et de la Charte de la langue française. Cette tournée devait avoir lieu à l'automne 2001, mais elle a été reportée en raison des événements du 11 septembre de la même année.

La mission résultait d'une demande de l'Association des professeurs de français de l'Alabama, dont le congrès a eu lieu à Birmingham, à laquelle s'est ajoutée une présentation devant l'Alliance française à Atlanta, en Géorgie.

L'audience à ces deux événements a été très importante et a permis d'établir de nombreux contacts avec des personnes qui jouent le rôle de diffuseurs de la culture et de la langue française sur le territoire américain. Notons que le congrès des professeurs de français des États-Unis se tiendra au Québec, en 2005, et que le congrès de la Fédération internationale des professeurs de français aura lieu à Québec, en 2008. Il est possible également que les associations d'autres États américains soient intéressées à faire la promotion du livre du Conseil et que, par conséquent, la tournée soit élargie à d'autres États.

3 février – Atlanta (Géorgie)

- Conférence de la présidente du Conseil à l'Alliance française sur la situation du français au Québec en prenant comme point de départ le volume *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*.
- Réception offerte par l'Alliance française, le Bureau commercial du Québec et le Consul général du Canada.
- Dîner avec M. Claude Wegscheider, président de l'Alliance française d'Atlanta, M^{me} Karine James-Larcher de l'Alliance française et M^{me} Louise Fortin du Bureau commercial du Québec à Atlanta.

4 février – Birmingham (Alabama)

- Dîner avec M^{me} Samia I. Spencer, présidente sortante de l'Association des professeurs de français de l'Alabama, M^{me} Louise Fortin du Bureau commercial du Québec et M. Aurélien Maillet, Vice Consul et Chef de Chancellerie au Consulat général de France, à Atlanta, et l'exécutif de l'Association des professeurs de français.

5 février

- Conférence de la présidente du Conseil suivie d'une période de questions, dans le cadre de la Conférence 2005 de l'Alabama Association of Foreign Language Teachers.

Axe d'intervention 3

La veille en matière linguistique

Objectif 2

Réaliser diverses études liées aux grands enjeux et défis en matière de langue dont, notamment, la redynamisation du processus de francisation, l'intégration linguistique des immigrants et les défis linguistiques que pose la société de l'information.

RÉSULTATS

Dans le cadre de l'orientation 3 : *Consolider la politique linguistique du Québec*, le Conseil a mené les opérations suivantes pour réaliser l'intervention 3, axée sur la *Veille en matière linguistique*.

Étude 1

- **Étudier la question de la redynamisation du processus de francisation des milieux de travail dans une économie ouverte et dominée par les nouvelles technologies**

LES RÉSULTATS

Le Conseil a entrepris une démarche de réflexion sur la question de la redynamisation du processus de francisation des milieux de travail. La première partie de l'étude a été consacrée au bilan de la situation linguistique du marché du travail où l'on constate que, malgré une indéniable progression du processus de francisation au cours des ans, il n'en demeure pas moins qu'il y a encore des progrès à faire. La deuxième partie a été consacrée essentiellement à la consultation des organismes et des entreprises qui s'intéressent à cette question.

Les consultations ont commencé le 30 septembre 2003 pour se terminer le 26 février 2004. Soixante-dix-huit invitations ont été lancées. De ce nombre, des représentants de cinquante-quatre organismes se sont présentés en audiences, huit n'ont remis que des textes. La plupart des organismes (des ministères, des

organismes gouvernementaux, des groupes à caractère social, économique et ethnique, des universités, des municipalités, etc.) qui ont manifesté de l'intérêt à l'égard de cette consultation ont remis des mémoires assez étoffés. Quelques organismes seulement ont concentré leurs commentaires dans une lettre. Les audiences duraient d'une heure à une heure trente. Elles se sont tenues principalement à Montréal et quelques-unes à Québec.

Un bilan synthèse des consultations a été effectué et un document de recherche a été présenté aux membres. Le Conseil publiera un avis sur le sujet à l'été 2005.

Étude 2

- **Langue du travail des immigrants de la région de Montréal en 2001**

LES RÉSULTATS

En février 2003, Statistique Canada rendait publiques les données du recensement de 2001 sur la langue du travail. Les pourcentages de personnes qui travaillaient le plus souvent en français, en anglais ou dans une langue tierce¹ ont été présentés selon certaines caractéristiques linguistiques, telles que la langue parlée à la maison et la langue maternelle. Toutefois, un phénomène a particulièrement attiré l'attention, soit l'usage des langues chez les allophones par période d'immigration : les immigrants allophones récemment arrivés utilisent moins le français au travail que ne le font les immigrants de longue date.

Nous avons analysé ce phénomène² dans une population spécifique, les travailleurs allophones de l'île de Montréal, c'est-à-dire ceux qui travaillent sur l'île indépendamment de leur lieu de résidence, et qui œuvrent dans le secteur privé. Étant donné qu'un certain nombre d'enfants de la Charte de la langue française sont maintenant sur le marché du travail, ces immigrants ont été séparés en deux groupes. Le premier est formé des immigrants qui avaient 12 ans

¹ La question du recensement est ainsi formulée : « Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle le plus souvent ? »

² Paul BÉLAND, *Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, à paraître.

ou moins lors de la migration : ils ont donc probablement fréquenté une école secondaire au Québec pendant un certain nombre d'années. Le second inclut ceux qui ont migré à 13 ans ou plus : il s'agit de gens qui sont moins susceptibles d'avoir fréquenté l'école québécoise durant une longue période.

Le graphique 1 compare les immigrants arrivés à 12 ans ou moins à l'ensemble des immigrants allophones. Quarante-neuf pour cent (49 %) de tous les immigrants arrivés de 1971 à 1980 font usage du français au travail alors que ce pourcentage descend à 40 % parmi ceux arrivés récemment, soit de 1996 à 2001. Les nouveaux immigrants recourent donc moins au français que les anciens. Qu'en est-il des allophones qui ont migré alors qu'ils avaient 12 ans ou moins? Le pourcentage de ceux qui travaillent le plus souvent en français augmente, passant de 33 % à 51 %. Ainsi, le constat général, soit que l'usage du français s'avère moindre lorsque la période d'immigration est plus récente, ne s'applique pas aux jeunes migrants. Il est possible que la scolarisation en sol québécois soit responsable de cette situation. Il n'y a aucun pourcentage pour la période 1996-2001 puisqu'il est pratiquement impossible qu'un travailleur ait migré durant ces années s'il avait moins de 12 ans.

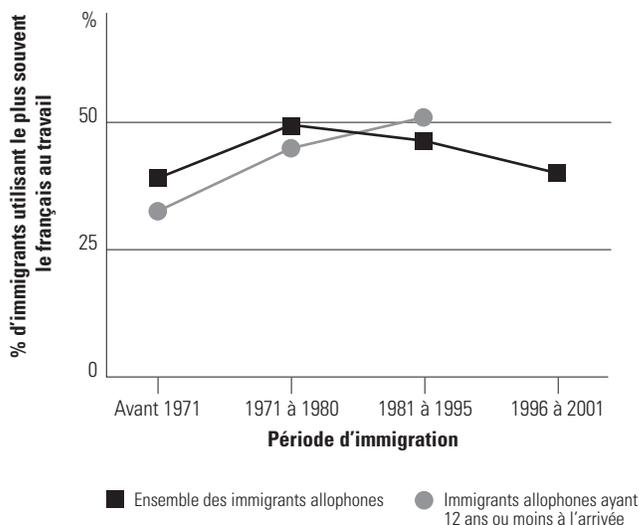
Le deuxième graphique présente aussi deux séries de statistiques. La première illustre l'usage du français au travail par les immigrants arrivés alors qu'ils avaient 13 ans ou plus. Dans ce groupe, l'usage du français régresse avec les périodes d'immigration : 50 % de ceux arrivés dans les années 70 travaillent en français, comparativement à 40 % parmi les immigrants récents. La baisse de l'usage du français au travail se retrouve donc parmi ces personnes qui ont migré alors

qu'elles avaient 13 ans ou plus. Toutefois, ces données ne tiennent pas compte d'un facteur important, soit l'origine de l'immigration : parmi les immigrants des années 70, 71 % étaient d'influence latine (de langue maternelle latine ou nés dans un pays de la francophonie internationale), alors que ce pourcentage diminue à 52 % parmi les derniers arrivants (1996-2001). Ce changement de la composition de l'immigration explique presque entièrement le fléchissement de l'usage du français puisque ces immigrants d'influence latine emploient plus souvent cette langue au travail (64 %) que les autres (15 %). Les pourcentages ajustés du graphique 2 rendent compte de ce changement. Ils illustrent ce qu'aurait été l'usage du français au travail si la composition de l'immigration avait été constante : le pourcentage d'usage du français parmi les immigrants des années 70, 80 et 90 aurait varié d'au plus 1 point, se maintenant aux environs de 45 %.

Les nouveaux immigrants utilisent donc moins fréquemment le français au travail que les anciens immigrants, mais ce phénomène peut être attribué à un changement de la composition de l'immigration. Finalement, étant donné que le recensement de 2001 est le premier à recueillir de l'information sur la langue du travail, il ne permet pas de conclure sur l'évolution de l'usage des langues dans ce domaine. La conclusion ne peut porter que sur la situation présente. Elle pourrait être formulée ainsi : les nouveaux immigrants réagissent aux conditions actuelles du marché du travail de la même façon que les anciens immigrants, la différence entre les deux groupes provenant de la variation du pourcentage d'immigrants d'influence latine. Cette analyse met donc en évidence la dépendance de l'intégration linguistique aux caractéristiques prémigratoires.

GRAPHIQUE 1

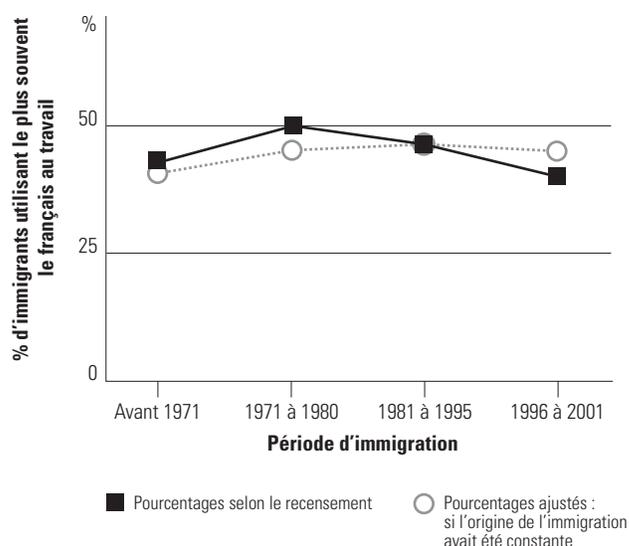
Pourcentage des immigrants arrivés à 12 ans ou moins et de l'ensemble des immigrants allophones travaillant le plus souvent en français en 2001 par période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé, recensement de 2001



Source : Recensement de 2001, Statistique Canada, tableau personnalisé.

GRAPHIQUE 2

Pourcentage des immigrants allophones arrivés à 13 ans ou plus travaillant le plus souvent en français en 2001 par période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé, recensement de 2001



Source : Recensement de 2001, Statistique Canada.

Étude 3

• La propriété des employeurs au Québec en 2003 selon le groupe d'appartenance linguistique

LES RÉSULTATS

Cette étude met à jour les études antérieures et la dernière étude du Conseil sur ce sujet³. Elle présente des informations comparables au plan méthodologique sur l'importance des emplois sous contrôle étranger, canadien-anglais et canadien-français par secteur d'activité au Québec. Elle se concentre sur les entreprises privées car, étant donné les ressources disponibles, les secteurs de l'éducation, de la santé et des administrations publiques n'ont pu être examinés. Elle est limitée par ailleurs aux secteurs pour lesquels on peut utiliser les données du registre des entreprises. Ces données sont fournies par l'Office québécois de la langue française et traitées pour en établir la propriété.

La conclusion de l'étude est la suivante : le contrôle de l'économie du Québec par les francophones s'est accru de façon continue de 1961 à 2003. Mesuré en nombre d'emplois, il est passé d'un peu moins de la moitié à un peu plus des deux tiers de l'économie au cours de cette période. Les auteurs de l'étude de 1993 estimaient ceci : « Au cours des prochaines années, les accords de libre-échange nous semblent susceptibles d'accroître la présence non francophone au sein de l'économie du Québec et celle des francophones hors du Québec » (Vaillancourt et Leblanc, 1993, p. 50). Nos résultats indiquent qu'il y a eu croissance de la présence non francophone étrangère au Québec de 1991 (8,7 %) à 2003 (10 %), ce qui correspond au premier élément de ces projections. Cependant, la réduction de la présence canadienne anglophone a été telle que la présence francophone s'est de nouveau accrue. Au cours de la décennie en cours, il nous semble que la propriété francophone de l'économie québécoise est peu susceptible de croître; de fait, on approche probablement d'un maximum de l'ordre de 70-75 %.

³ Michel LEBLANC et François VAILLANCOURT, *La propriété de l'économie du Québec en 1991 selon le groupe d'appartenance linguistique*, Office de la langue française, Montréal, 1993, 87 p.

Réalisée par François Vaillancourt, professeur titulaire au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal, et Luc Vaillancourt, de l'Université McGill, cette étude a été publiée en 2004-2005.

Étude 4

- **L'importance des activités hors Québec des entreprises québécoises : un aperçu fondé sur l'emploi**

LES RÉSULTATS

Depuis le début des années 90, l'ouverture au monde des entreprises québécoises a considérablement évolué. Ainsi, une étude gouvernementale révèle que, de 1990 à 1999, la valeur des exportations québécoises de biens et services a augmenté de 130 % et que, en 1999, les deux tiers des exportations étaient destinées aux États-Unis⁴. Quant aux 30 entreprises étudiées ici, en 1990, 87 % de leurs employés travaillaient au Québec; en 2003, moins de la moitié des employés de ces entreprises travaillaient au Québec. Certaines entreprises québécoises qui, au début de la décennie 90, exerçaient leurs activités exclusivement ou presque au Québec (Groupe Jean Coutu, MAAX, Quebecor) sont aujourd'hui d'envergure internationale et se placent parmi les premières de leur secteur dans le marché américain. Le rôle qu'a joué l'ALENA dans cette évolution n'est pas connu de façon précise, mais on peut penser que son incidence a été considérable. Un aspect intéressant est que cette expansion hors Québec se fait presque uniquement par l'achat d'entreprises. Elle n'est pas le fait d'une délocalisation des activités exercées au Québec⁵, comme l'indique l'évolution des niveaux absolus d'emplois au Québec.

L'emploi hors Québec des entreprises francophones représente 14 % de l'emploi total de ces entreprises et 56 % de l'emploi des multinationales québécoises⁶.

Est-ce élevé ou faible? Il est difficile de répondre à cette question dans l'absolu, mais notons que l'emploi hors États-Unis des firmes américaines représentait 25 % de l'emploi total de ces firmes en 2002⁷. L'emploi aux États-Unis des multinationales représente environ 25 % de l'emploi total de cette économie, et l'emploi au Québec des multinationales québécoises, environ 13 % de l'emploi total sous contrôle francophone (225 000/1 750 000). Les multinationales québécoises sont plus présentes hors frontières : cela n'est pas surprenant considérant la taille des deux économies.

Une telle ouverture vers le reste du monde et particulièrement les États-Unis a sûrement des conséquences sur l'utilisation du français dans certaines activités de ces entreprises, mais nous ignorons l'importance des changements dans les exigences et les comportements linguistiques ainsi produits. Il serait sans doute utile de creuser cette question, car cette ouverture au monde devrait à notre avis demeurer importante, voire s'accroître au cours des prochaines années.

Réalisée par François Vaillancourt, professeur titulaire au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal, et Lisa Russo, cette étude a été publiée en avril 2005.

Étude 5

- **La langue d'usage public des allophones scolarisés au Québec**

LES RÉSULTATS

L'objectif principal de cette étude était de mesurer l'incidence de la langue d'enseignement sur les orientations linguistiques de la vie adulte, particulièrement après l'époque de l'entrée en vigueur de la Charte. Il s'agit d'une des toutes premières enquêtes à s'intéresser à la population ayant été scolarisée en français

⁴ Source : *Les exportations du Québec : bilan d'une décennie et perspectives de croissance*, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, 2000.

⁵ On observerait sans doute une certaine délocalisation si on étudiait des entreprises du secteur du vêtement.

⁶ Il s'agit des 190 firmes recensées au tableau A-3 et qui ont des emplois hors Québec. Ce sont donc des firmes sous contrôle francophone et faisant partie des cinq cents plus grandes firmes du Québec.

⁷ Raymond J. MATALONI, Jr. « U.S. Multinational Companies: Operations in 2002 », *Survey of Current Business*, juillet 2004, p. 10-29, [<http://www.bea.doc.gov/bea/ARTICLES/2004/07July/0704mnc.pdf>].

depuis cette législation, étant donné que son adoption relativement récente n'avait pas encore produit de cohortes d'adultes suffisamment nombreuses pour pouvoir en mesurer les effets.

En tout, 1 655 allophones scolarisés au Québec ont participé à l'enquête. Lors des analyses, ceux-ci ont été réunis en deux groupes ou « générations », selon que leur scolarité était antérieure ou postérieure à l'adoption de la Charte. Les facteurs utilisés ont été rassemblés sous différents thèmes qui retraçaient, *grosso modo*, la vie linguistique d'une personne. Ces thèmes, au nombre de cinq, tentaient de mesurer si 1) les caractéristiques de départ, 2) le contexte linguistique vécu lors de l'enfance au Québec, 3) le parcours scolaire québécois, 4) l'époque du début de la vie adulte et 5) les autres caractéristiques avaient un impact significatif sur la probabilité que le répondant emploie le français ou l'anglais comme langue prédominante de la vie publique au moment de l'entrevue. Dans le cadre de ces analyses, la régression logistique a été la méthode privilégiée.

On retient des résultats obtenus que les facteurs qui interviennent de façon significative dans l'orientation linguistique publique des allophones scolarisés au Québec diffèrent selon que cette scolarisation a eu lieu avant ou après l'entrée en vigueur de la Charte. De l'ensemble des facteurs, seuls ceux qui mesuraient l'effet de la langue du premier établissement scolaire fréquenté, ainsi que l'usage linguistique principal lors du premier emploi, semblaient orienter de façon significative les usages linguistiques publics des deux sous-groupes étudiés. Force est donc de constater que même si les allophones ayant fréquenté l'école en français après l'avènement de la Charte ont été essentiellement obligés de le faire, cette fréquentation a réussi à les orienter par la suite vers des comportements linguistiques davantage francophones, et cela, peu importe leurs « prédispositions » linguistiques de départ. Il s'agit là, somme toute, d'un effet positif de la Charte.

Là s'arrêtent cependant les ressemblances entre les facteurs à l'œuvre au sein des deux générations à l'étude. Chez la « génération 101 », par exemple, ces facteurs réfèrent essentiellement aux caractéristiques « préscolaires » des répondants, alors que chez la génération scolarisée avant l'entrée en vigueur de la Charte, ils renvoient surtout aux grandes étapes du parcours linguistique effectué après cette scolarité.

Outre l'identification des facteurs qui expliquent de façon significative les usages linguistiques publics au moment de l'entrevue, les analyses ont aussi permis de mettre en évidence la difficulté d'étudier une population comme la « génération 101 » qui, à cause de son jeune âge, n'a pas encore des pratiques linguistiques stabilisées. En effet, plusieurs indices ont laissé entrevoir qu'il était encore trop tôt pour analyser les « choix » linguistiques de ce groupe. Toutefois, bien qu'il demeure hasardeux, pour cette raison, d'essayer de projeter dans l'avenir ces comportements linguistiques, il est tout de même important de mentionner qu'à l'heure actuelle, l'usage du français apparaît répandu, de manière générale, chez la « génération 101 », particulièrement chez les personnes qui ont fréquenté l'école française. En effet, ces dernières recourent au français comme langue prédominante de la vie publique dans une proportion de 70 %.

Réalisée par Catherine Girard-Lamoureux, sociologue, cette étude a été publiée en 2004-2005.

Étude 6

• Le français au Québec, les nouveaux défis

LES RÉSULTATS

Une trentaine d'années après la promulgation de la « Loi 101 », beaucoup de chemin a été parcouru, mais la situation du français reste fragile, en butte à de nouvelles pressions. Comme l'écrit Guy Rocher : « *Il est certain que le contexte de 2005 est, à plusieurs égards, bien différent de celui que l'on connaît en 1977. [...] Mais ce nouveau contexte, plutôt que de*

nous rassurer sur l'avenir de la langue française au Québec, appelle l'élaboration d'une nouvelle politique linguistique adaptée aux défis et aux contraintes qui seront ceux du XXI^e siècle [...] La situation [actuelle] de la langue française au Québec [...] exige que s'ouvre un nouveau chantier de réflexion, non pas d'abord sur une loi, mais sur la politique linguistique dont la loi sera l'expression juridique et politique. » La mondialisation de l'économie, l'implantation intensive des technologies de l'information, l'augmentation de l'immigration, la reconnaissance de plus en plus grande des minorités, la préoccupation des Québécois à l'égard de la qualité de leur langue, voilà autant de données nouvelles dont il faudra tenir compte.

C'est ce chantier qu'ont voulu ouvrir la quinzaine d'auteurs à qui il a été demandé de réfléchir sur divers aspects de la problématique linguistique québécoise. Leurs constats et leurs propositions pourront amorcer un débat social, le plus dépassionné possible, dont émergeront des consensus quant aux actions à mettre de l'avant et qui pourront étayer une volonté politique.

Six principaux volets sont couverts, soit les rapports langue et économie, langue et droit, langue et nouvelle technologie, dynamique linguistique et immigration, diversité linguistique et culturelle ainsi que qualité de la langue et enseignement. Chacun de ces volets est traité par un auteur principal et au besoin par quelques articles plus spécialisés (portant par exemple sur les autochtones ou sur les rapports langue et droit international). Chacun des grands thèmes a fait l'objet d'une journée de réflexion avec six ou sept experts du domaine pour approfondir le sujet, confronter les analyses et alimenter l'auteur principal. Une quarantaine d'experts sont impliqués dans cette démarche de réflexion. En tout, dix-sept auteurs ont apporté leur contribution.

• **Présentation du livre *Le français au Québec, les nouveaux défis***

Préface

Nadia Brédimas-Assimopoulos,
présidente du Conseil supérieur
de la langue française

Introduction

Guy Rocher

Partie I : Le statut de la langue

Pour un changement de chapitre linguistique

Christine Fréchette

Les technologies et le français : situation et perspectives au Québec

Réjean Roy

L'impact de la mondialisation et de l'économie du savoir sur la question linguistique au Québec

Arnaud Sales

La francisation des immigrants au Québec en 2005 et après

Michel Pagé

Le défi des langues autochtones au Québec

Louis-Jacques Dorais et Bernard Cleary

L'évolution du cadre juridique et conceptuel de la législation linguistique du Québec

José Woehrling

L'impact des conventions internationales sur les politiques linguistiques

Alain Prujiner

Partie II : La qualité de la langue

La question de la qualité de la langue aujourd'hui

Chantal Bouchard

La norme réelle du français québécois

Marie-Éva de Villers

*Pratique et enseignement des professions
langagières à l'ère de la société de
l'information*
Aline Francœur

*La radio et la télévision : modèles linguistiques
ou miroirs de société?*
Guy Bertrand

*Le français de la publicité et de l'espace public :
un constat positif*
Catherine Melillo

*La maîtrise de la norme du français parlé
dans l'enseignement et les médias.
Constats et perspectives*
Luc Ostiguy

*Qualité de la langue d'enseignement et
formation des maîtres*
Monique Lebrun

*Les programmes d'enseignement du français
et la qualité de la langue*
Monique Lebrun

*L'enseignement du français dans le réseau scolaire
anglophone : à la recherche du bilinguisme*
Patricia Lamarre

*La maîtrise du français dans la formation
des immigrants adultes*
Michel D. Laurier

Conclusion
Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault

Annexes

Cet ouvrage, dirigé par Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault, sera publié en juin 2005.

Étude 7

• Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire

LES RÉSULTATS

La nécessité de prendre en compte la diversité linguistique et culturelle propre à la société québécoise impose une réflexion sur la légitimité et le contenu d'une politique linguistique favorisant l'essor d'une langue commune dans une société plurielle. Les discussions avec les philosophes et politologues laissent entendre qu'il faut refonder les assises sociopolitiques du cadre législatif qui promeut l'usage du français, langue officielle et commune.

Cette première partie de la réflexion montre que :

- la langue a une place centrale dans tous les modèles sociopolitiques en discussion;
- le choix d'une langue commune est le fruit de la délibération sociopolitique;
- le choix d'une langue commune n'est pas neutre;
- la langue est un instrument de communication, mais aussi un vecteur d'identification;
- on ne peut exiger des immigrants une totale identification;
- néanmoins, on doit s'attendre à une allégeance de base;
- la langue est lieu de mémoire et de passage, lieu d'« enracinement »;
- la langue qui sert de vecteur d'intégration est la langue d'usage public.

L'étude de la diversité linguistique a, dans un deuxième temps, des répercussions sur l'analyse de la situation linguistique, au sens où elle incite à privilégier la variable langue d'usage public, à adopter un nouveau schéma d'analyse de la dynamique des langues et à développer une conception des identités multiples.

Elle a aussi des conséquences sur la politique linguistique elle-même, au sens où elle suggère de mettre de l'avant une politique d'intégration civique qui comprendrait une politique de reconnaissance, l'affirmation du droit à la maîtrise du français et une politique de responsabilisation qui agit sur les représentations et les attitudes en essayant de relever le niveau de sécurité des groupes linguistiques et en favorisant leur représentation positive.

Cette démarche repose sur les principes suivants :

- Plus la différence culturelle et linguistique sera respectée et plus les obstacles à l'intégration seront levés, plus les nouveaux arrivants développeront le sentiment d'allégeance et d'identification souhaité par les Québécois et les Québécoises attachés à la langue française;
- Les fondements mêmes du cadre civique (valeurs démocratiques, primauté du français, institutions de langue française) ne peuvent être remis en question que dans le cadre des délibérations démocratiques prévues;
- La réciprocité est sous-jacente à l'ensemble des orientations ou des signes d'ouverture, de reconnaissance ou de responsabilisation.

La démarche de réflexion entreprise par le Conseil est riche de suggestions. Elle trace de nouvelles avenues qu'il va falloir explorer en vue d'établir un consensus pour avancer prudemment mais impérativement en se donnant les plus grandes chances de succès.

• **Présentation du livre *Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire***

Liste des auteurs

Avertissement au lecteur

Préface

Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil supérieur de la langue française (CSLF)

Introduction

Michel Pagé et Pierre Georgeault

1) Le français en tant que langue de la communication publique

Propositions pour une approche dynamique du français dans l'espace linguistique québécois

Michel Pagé, Centre d'études ethniques des universités montréalaises et Immigration et Métropoles, Université de Montréal

Les langues publiques : une nouvelle analyse de la situation

Paul Béland, Direction de la recherche et de l'administration, CSLF

2) Approche socio-politique

Le défi de l'ethnicité : modèles de nation et politique linguistique au Québec et ailleurs

Leigh Oakes, School of Modern Languages, University of London

La protection de la langue et de l'identité collective comme enjeu au sein de la conscience historique québécoise

Jacques Beauchemin, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal (UQAM)

Politique linguistique ou politique d'intégration ?

La promotion de la langue dans une communauté politique libérale, démocratique et pluraliste

Jocelyn Maclure, Faculté de philosophie, Université Laval

*Les minorités nationales et l'identité
civique commune*

Michel Seymour, Département de philosophie,
Université de Montréal

3) Approche socio-culturelle

*La langue comme lieu de mémoire
et lieu de passage*

Jocelyn Létourneau, Chaire de recherche du Canada
en histoire et économie politique du Québec
contemporain, Université Laval

*Identité migrante : langues et espace identitaire
québécois dans l'écriture migrante*

Carmen Mata Barreiro,
Universidad autonoma de Madrid

4) Approche socio-psychologique

*Changements sociaux et linguistiques
au Québec, une menace seulement pour
les anglophones ?*

Roxane de la Sablonnière, Département de
psychologie, Université de Montréal, et Donald Taylor,
Département de psychologie, Université McGill

*Langue, statut et identité : quelques réflexions sur
les processus et conséquences de l'usage langagier*

Richard Clément et Susan Baker,
École de psychologie, Université d'Ottawa

POSTFACE

Langue et diversité : un défi à relever

Pierre Georgeault, Direction de la recherche
et de l'administration, CSLF

Cet ouvrage, dirigé par Michel Pagé et Pierre Georgeault,
sera publié à l'automne 2005 par la Chaire de recherche
du Canada en études québécoises et canadiennes
de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et les
Éditions Québec-Amérique.

Étude 8

L'évolution des transferts linguistiques

Par Jacques Ledent, INRS-Urbanisation (en cours de
réalisation)

Prises de position

Dans certains dossiers qui ont fait l'objet de ses préoccupations au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a fait part à la ministre, sous forme de lettre, de prises de position sur les questions suivantes :

- la portée linguistique de l'*Avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*;
- l'enseignement de l'anglais en première année;
- l'application des rectifications orthographiques.

Prospective 2005-2006

En plus des études et des recherches énumérées précédemment, le Conseil envisage de poursuivre ou d'entreprendre les activités et les travaux suivants au cours de l'année 2005-2006.

Suites de l'avis sur la langue du travail

Examen de la redynamisation du processus de francisation des milieux de travail dans une économie ouverte et dominée par les nouvelles technologies (publication du rapport de recherche et de la synthèse des consultations).

Recherches

- *Le français et le futur instrument international sur la diversité culturelle*, par Réjean Roy, consultant
- *La maîtrise du français chez les jeunes : facteur de réussite professionnelle dans une société de l'information* (rédaction d'une problématique pour identifier des pistes de recherche), par Catherine Girard-Lamoureux

- *Notes de recherche concernant l'intégration des immigrants*, par Alain Carpentier
- *Analyse de l'évolution des clientèles scolaires des écoles françaises et anglaises*, par Paul Béland
- Diffusion de la version anglaise du livre *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*
- Participation au 3^e Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, Brasilia, 2005
- Participation au séminaire international organisé par les Conseils de la Communauté française de Belgique, de la France, de la Suisse romande et du Québec, sur le thème *Langue et diversité linguistique*, novembre 2005, Bruxelles

Objectif 3

Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise.

RÉSULTATS

Dans le cadre de l'orientation 3 : *Consolider la politique linguistique du Québec*, le Conseil a poursuivi les activités suivantes pour réaliser l'intervention 3, axée sur *La veille en matière linguistique*.

Participation à l'Entente Wallonie – Bruxelles – Québec

Les activités suivantes ont été effectuées par les Conseils supérieurs de la langue française du Québec et de la Communauté française de Belgique, dans le cadre de l'entente de coopération en matière linguistique, et elles s'inscrivent dans la programmation 2004-2005 retenue par la Commission mixte permanente Québec/Wallonie-Bruxelles :

- Travaux du Comité du Conseil supérieur de la langue française sur l'orthographe en préparation de la rédaction du mémoire que le Conseil supérieur de la langue française du Québec a fait parvenir à la ministre.
- Travaux conjoints préparatoires au séminaire Langue et diversité linguistique de novembre 2005, à Bruxelles, dans le cadre de la mission effectuée à Bruxelles, en novembre 2004, et décisions conjointes prises entre les partenaires, le 30 novembre 2004, à Paris.
- Adoption d'une résolution commune des Conseils supérieurs de la langue française (Communauté française de Belgique, de France, de la Suisse romande et du Québec) appuyant l'action des gouvernements en faveur de l'adoption par l'UNESCO de la convention sur la diversité culturelle, le 30 novembre 2004, à Paris.

Missions à l'étranger

La présidente du Conseil et M. Pierre Georgeault, directeur de la recherche et de l'administration au Conseil, ont participé à une mission à Paris, du 23 novembre au 1^{er} décembre 2004, à l'occasion de la rencontre annuelle des organismes de la langue de France, de Belgique, de Suisse romande et du Québec.

À cette occasion, les représentants du Conseil ont rencontré les personnalités suivantes : M^{me} Lia Varela, consultante, Organisation des États ibéroaméricains pour l'éducation, la science et la culture; M^{me} Anne Magnant, ex-déléguée générale à la langue française; M. Hubert Joly, Conseil international de la langue française; M. Xavier North, délégué général, Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

M. Pierre Georgeault a effectué une mission à Bruxelles (du 22 au 24 novembre 2004) pour la préparation du séminaire international des Conseils supérieurs de la langue française de France, de la Communauté française de Belgique et du Québec ainsi que la Délégation à la langue française de la Suisse romande. Le thème était *Langue et diversité linguistique*.

Conférences de la présidente et des chercheurs

3 avril 2004

Allocution de la présidente lors de la Dictée des Amériques, à l'Assemblée nationale, à Québec.

1^{er} mai 2004

Allocution de la présidente lors du Forum de la francophonie, tenu à Québec, en présence du ministre Benoît Pelletier. La présidente annonçait à cette occasion la création du prix littéraire Émile-Ollivier qui sera décerné, chaque année, par le CSLF en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales.

13 mai 2004

Conférence de M. Paul Béland, sociologue au CSLF, au Congrès de l'ACFAS, à Montréal, sur le thème *Les langues parlées à la maison : une interprétation de la nouvelle question du recensement*.

14 mai 2004

Allocution de la présidente au cours d'une cérémonie où elle a été décorée de l'Ordre des Arts et des Lettres de la République française par le Consul général de France à Québec.

11 novembre 2004

Conférence de M^{me} Catherine Girard-Lamoureux, sociologue au CSLF, à Métropolis, volet I, intitulée *Scolarité en français et usage public chez les allophones avant et après la « loi 101 »*.

4 décembre 2004

Allocution de la présidente lors de la cérémonie de remise des prix de journalisme Jules-Fournier et Raymond-Charette, à l'occasion du Congrès de la Fédération des journalistes professionnels du Québec, à l'hôtel Hilton, à Québec.

3 février 2005

Conférence de la présidente à l'Alliance française, à Atlanta, en Géorgie, sur la situation du français au Québec, en prenant comme point de référence le volume *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*.

5 février 2005

Conférence de la présidente suivie d'une période de questions, dans le cadre de la Conférence 2005 de l'Alabama Association of Foreign Language Teachers, à Birmingham, en Alabama.

8 mars 2005

Allocution de la présidente lors de la Journée internationale des femmes, à la Régie du cinéma, à Montréal.

15 mars 2005

Allocution de la présidente lors de la cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608, à l'Assemblée nationale, à Québec.

Rencontres de personnalités et participation à des événements

7 avril 2004

Rencontre de la présidente et de M. Pierre Georgeault, directeur de la recherche et de l'administration, avec M. Jean-Pierre Proulx, président du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), et M^{me} Claire Prévost-Fournier, secrétaire générale du CSE, sur le dossier de l'enseignement précoce de l'anglais.

19 avril 2004

Dans le suivi de la rencontre des premiers ministres de la France et du Québec, séance de travail de la présidente et de M. Pierre Georgeault sur le thème de la coopération France-Québec avec les responsables des organismes québécois du domaine de la langue au ministère des Relations internationales.

22 avril 2004

Participation de la présidente à un déjeuner-causerie afin de souligner l'ouverture du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), au Centre Mont-Royal.

30 avril, 1^{er} et 2 mai 2004

Participation de la présidente, de M. Pierre Georgeault et de M. Yvan Lajoie, adjoint à la présidente, au Forum de la francophonie sur le thème *Une langue qui nous rassemble, un défi qui nous unit*.

5 mai 2004

Participation de M. Yvan Lajoie, à Saint-Hilaire, au 6^e colloque annuel des praticiens en éthique du Canada, région de Québec, sur le thème *Concilier éthique et déontologie : dispositifs et défis*.

6 mai 2004

Participation de la présidente à la réception en l'honneur de M. Paul Chauvin, récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique, à Windsor, Ontario. À cette occasion, elle a accordé deux entrevues portant sur la remise de l'OFA à M. Chauvin, dont l'une à la radio et l'autre à la télé de Radio-Canada Windsor.

11 mai 2004

Participation de la présidente et de M. Pierre Georgeault à la Commission parlementaire de la culture portant sur l'Étude des crédits du ministère de la Culture et des Communications, volet Charte de la langue française.

17 mai 2004

Participation de M. Pierre Georgeault à la réception en l'honneur de M. Jean-Guy Rioux, récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique, et des membres de l'Association Nationale de l'Acadie, lauréate du Prix du 3-Juillet-1608, représentée par son président, M. Euclide Chiasson, à Moncton, Nouveau-Brunswick.

20 mai 2004

Participation de M. Yvan Lajoie à une rencontre sur le harcèlement psychologique au travail dans le cadre de la Politique concernant la santé des personnes au travail.

28 mai 2004

À l'invitation du recteur de l'Université de Montréal, M. Robert Lacroix, la présidente a assisté à la cérémonie de la Collation solennelle des grades à cette université. Cette cérémonie, qui commémorait le 125^e anniversaire de fondation de l'Université de Montréal, incluait la Remise de doctorats honorifiques à dix-neuf personnalités (dont M. Kofi Annan, le Secrétaire général de l'ONU, mais aussi des Prix Nobel et des recteurs

d'université), la Collation des grades de docteur (D. et Ph. D), la Remise des Médailles académiques du Gouverneur général, la Remise des prix d'excellence en enseignement et la Proclamation des professeurs émérites.

8 et 9 juin 2004

La présidente a participé à une réception offerte par la Délégation Wallonie-Bruxelles, à Montréal, dans le cadre des travaux de la Commission mixte permanente Québec/Wallonie-Bruxelles (mi-parcours) et de la venue au Québec de M. Christian Carette, directeur général Amérique du Nord et de M^{me} Vinciane Périn, chef du pupitre Québec-Acadie (Espace international Wallonie-Bruxelles).

9 novembre 2004

La présidente a assisté à la cérémonie de remise des Prix du Québec 2004, à la Salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale du Québec.

18 novembre 2004

La présidente a assisté à la cérémonie d'inauguration du Salon du livre de Montréal.

13 décembre 2004

La présidente a assisté à la réception en l'honneur de M. Antoine Ayoub, récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique en 2003, au Consulat général de France à Québec.

Entrevues accordées par la présidente

6 mai 2004

Entrevue avec M. Gérard Malo, de la Société Radio-Canada Windsor (radio), concernant la remise de l'Ordre des francophones d'Amérique à M. Paul Chauvin.

15 juin 2004

Entrevue téléphonique avec M. Takis Karpoutzoglou, rédacteur en chef d'*Insider Athens*, qui a fait une présentation de la présidente du Conseil pour le magazine francophone d'Athènes *Bonjour Athènes*, dont la publication était prévue pour août 2004.

17 septembre 2004

Entrevue avec M^{me} Carole Beaulieu, rédactrice en chef de la revue *L'actualité*, sur la situation du français au Québec. À la suite de cette entrevue, la journaliste a publié un article intitulé « Français : la nouvelle donne », *L'actualité*, 15 octobre 2004.

17 mars 2005

Entrevue avec M. Patrick Ray, de la Société Radio-Canada Manitoba, sur M. Louis Allain, récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique.

24 mars 2005

Entrevue avec M^{me} Marie-Pier Paquin-Boutin, journaliste au journal *La Presse*, sur la responsabilité de la famille ou de l'école quant à la maîtrise du français.

30 mars 2005

Entrevue avec M. Francis Clermont, pigiste au journal *La Presse*, sur la qualité de la langue, dans le cadre d'un concours organisé par ce quotidien.



Présentation des résultats en fonction de la mission d'information du Conseil supérieur de la langue française

En vertu de la mission d'information qui lui est confiée par la Charte de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française possède le pouvoir d'« informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec » (article 188).

Ainsi, tel qu'il a été mentionné précédemment dans le Rapport de la présidente et dans la section consacrée aux résultats obtenus en fonction des objectifs et des orientations de la planification stratégique, le Conseil a mis gratuitement ses études à la disposition du public, notamment en les publiant sur son site internet.

Le Conseil a publié cinq études, deux numéros de son bulletin (vol. 20, n° 1, mai 2004 et vol. 20, n° 2, janvier 2005) et son *Rapport annuel de gestion 2003-2004*. Il a en outre publié un cahier de cérémonie de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608, de même que les deux feuillets de sollicitation des candidatures pour les prix Jules-Fournier et Raymond-Charette. Une analyse de la fréquentation du site internet, effectuée du mois d'avril 2004 au mois de mars 2005, révèle que 85 913 copies de 137 fichiers ont été téléchargées.

L'analyse du site montre également que le Conseil a reçu la visite de 13 653 internautes en moyenne par mois, depuis 111 pays. L'achalandage provient principalement du Québec (42,51 %), de la France (19,42 %) et du Canada (12,55 %). La durée moyenne des visites s'élève à dix-neuf minutes et, habituellement, les internautes visitent six pages.

La présidente et les chercheurs ont prononcé quatorze allocutions ou conférences, animé trois ateliers ou tables rondes, participé à sept réunions de concertation, assisté à sept colloques et congrès, participé à treize cérémonies ou réceptions officielles et rencontré des personnalités lors de deux séances de travail. La présidente a, par ailleurs, accordé des entrevues à six journalistes.



Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la 2^e assemblée du Conseil
Le 13 décembre 2002

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (décret 824-98 du 17 juin 1998*), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.
2. Sont administrateurs publics les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit la présidente ainsi que les membres en titre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller la ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la présidente et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par elle.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. La présidente, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

* Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LRQ, c. M-30).

Activités politiques

9. La présidente, en tant qu'administratrice d'État, doit informer le ou la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. La présidente, en tant qu'administratrice d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, elle doit se démettre de ses fonctions, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas de la présidente, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. La présidente du Conseil, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association, dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

Exclusivité de service

16. La présidente, en tant qu'administratrice d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité, qui l'a nommée, l'assigne aussi à d'autres fonctions.
17. La présidente peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. La présidente du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le ou la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché, ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.



Règlement intérieur du Conseil supérieur de la langue française

Règlement adopté à la 2^e assemblée du Conseil
Le 13 décembre 2002

Charte de la langue française
(LRQ, c. C-11, art. 196)

Section I

Tenue des assemblées

1. Le Conseil supérieur de la langue française se réunit aussi souvent que nécessaire, mais il doit tenir au moins six assemblées par année.

Section II

Convocation

2. Sur demande de la présidente, un avis de convocation est envoyé à chaque membre au moins cinq jours ouvrables avant la tenue d'une assemblée, mentionnant l'endroit, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée.

Cet avis est accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cependant, sur consentement de la majorité des membres, le Conseil peut, en assemblée, considérer toute autre question qui lui est soumise.

3. À la demande de quatre membres du Conseil, la présidente est tenue de convoquer une assemblée. Cette demande doit être signée par les quatre membres et contenir le projet d'ordre du jour.
4. Dans un cas qu'elle juge d'urgence, la présidente peut convoquer une assemblée extraordinaire sans tenir compte des dispositions de l'article 2; l'avis de convocation peut alors être donné verbalement, par télégramme ou par tout autre moyen technique et il doit mentionner le sujet pour lequel l'assemblée est convoquée.

Section III

Décisions

5. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des membres présents. Le vote se déroule à main levée, à moins que l'un des membres ne demande la tenue d'un scrutin secret.
6. Un membre ne peut se faire représenter ni exercer son droit de vote par procuration.
7. Une décision prise au cours d'une assemblée peut être reconsidérée avec le consentement des deux tiers des membres présents.

Section IV

Procès-verbaux

8. La présidente, ou un membre du personnel du Conseil autorisé à le faire par cette dernière, dresse les procès-verbaux de toute assemblée du Conseil.
9. Les procès-verbaux sont approuvés à la majorité des membres du Conseil.
10. Tout procès-verbal adopté doit être signé par la présidente, ou par un membre du personnel du Conseil autorisé à le faire par cette dernière.

Section V

Relations avec le public

11. La présidente est autorisée à parler au nom du Conseil ou à agir comme sa représentante. Tout autre membre peut être habilité à parler au nom du Conseil sur mandat de la présidente ou par décision du Conseil.

Section VI

Absences

12. Si un membre omet d'assister à trois assemblées consécutives, la présidente peut le convoquer pour qu'il justifie ses absences. Lors de l'assemblée suivante, le Conseil peut délibérer sur l'opportunité de recommander au gouvernement la révocation de la nomination de ce membre.

Section VII

Entrée en vigueur

13. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil.

*Conseil supérieur
de la langue
française*

Québec 